



**LISTES DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE DURTAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélie, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

N° de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
DEL2026-09-01	Ajustement commissions municipales	Adoptée à l'unanimité
DEL2026-09-02	Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 70% à la société PODELIHA pour l'opération de construction de logements sociaux « Le Bois Thomas » à Durtal	Adoptée à l'unanimité
DEL2026-09-03a	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour mise à disposition de porteurs de projets économiques privés : demande de subvention	Adoptée à la majorité POUR : 18 CONTRE : 4 ABSTENTION : 1
DEL2026-09-03b	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour mise à disposition de porteurs de projets économiques privés : validation du plan de financement prévisionnel	Adoptée à la majorité POUR : 18 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2
DEL2026-09-03c	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour mise à disposition de porteurs de projets économiques privés : Validation de l'appel à candidatures	Adoptée à la majorité POUR : 18 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2
DEL2026-09-04	ÎLOT CHEVAL BLANC : Convention avec coopérateur	Adoptée à l'unanimité
DEL2026-09-05	Rapport d'activités 2025 de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe	Pas de vote

DEL2026-09-06	Décision Modificative n°2 au Budget Général 2026	Adoptée à l'unanimité
DEL2026-09-07	Avenant au Marché téléphonie : Marché de téléphonie fixe, mobile et data – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 avec le groupement Bouygues	Adoptée à l'unanimité
DEL2026-09-08	Approbation de la convention relative à la participation financière des communes aux dépenses du RASED de la circonscription de Durtal Les 3 Rivières	Adoptée à l'unanimité
DEL2026-09-09	Compte à Terme	Adoptée à l'unanimité



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DURTAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélia, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-01 : Ajustement commissions municipales

POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTIONS :

Vu la démission de Mme Lucie DEBROUWER au 31/08/2026,
Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

RENONCE, à l'unanimité, au vote à bulletins secrets,

VALIDE, à l'unanimité, les ajustements de commissions comme suit :

Commission vie associative culture & évènement : 10	CHEVRE Anne Catherine FORGEARD Cédric LORET Laurence LORTHIOIR Jean Noël MALBEAU Solène PORTIER Alexandra VAUSSARD Karl DE ROUGE Amaury COLINET Nell SOUCHARD Jean-Luc
---	---

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-01-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Commission finances : 11	DEHONDT Jérôme ELOBO Renée GRASSET Pascal LORET Laurence OUVRARD Samuel PORTIER Alexandra REDOR Laurence VAUSSARD Karl COLINET Nell GUERRIN Éric SOUCHARD Jean-Luc
Commission affaires sanitaires et sociales : 7	AUBRY François René CHEVRE Anne Catherine MARTINEAU Caroline DEHONDT Jérôme MALBEAU Solène COSNARD Aurélie SOUCHARD Jean-Luc
Commission attractivité économie tourisme & patrimoine : 6	GRASSET Pascal OUVRARD Samuel REDOR Laurence VAUSSARD Karl DE VIRY Luc DE ROUGE Amaury
Commission enfance jeunesse affaires scolaires & citoyenneté : 6	AILLERIE Séverine DEHONDT Jérôme FORGEARD Cédric GRASSET Pascal PORTIER Alexandra COSNARD Aurélie
Commission transition écologique & agriculture : 6	AILLERIE Séverine DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc LORET Laurence LORTHIOIR Jean-Noël DE ROUGE Amaury
Commission urbanisme & aménagements VRD, bâtiments & sécurité : 6	AILLERIE Séverine OUVRARD Samuel DE VIRY Luc DUGRIPPE Loïc FORGEARD Cédric DE ROUGE Amaury

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-01-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Commission ressources humaines, sécurité et santé au travail : 6	CHEVRE Anne Catherine DEHONDT Jérôme ELOBO Renée OUVRARD Samuel REDOR Laurence GUERRIN Eric
--	--

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DURTAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélie, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-02 : Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 70% à la société PODELIHA pour l'opération de construction de logements sociaux « Le Bois Thomas » à Durtal

POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTIONS :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 193689 en annexe signé entre : PODELIHA - ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE DURTAL accorde sa garantie à hauteur de 70,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3335139,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 193689 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2334597,30 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DURTAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélia, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-03a : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour mise à disposition de porteurs de projets économiques privés : demande de subvention

POUR : 18 / CONTRE : 4 / ABSTENTIONS : 1

Le conseil municipal,

VU l'avenant de prorogation du programme Petites Villes de Demain en date du 28 janvier 2026 portant la continuité du programme Petites Villes de Demain à Durtal au 31 décembre 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 CONTRE, 1 ABSTENTION)

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le fonds de restructuration pour les locaux d'activité auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et accomplir l'ensemble des formalités s'y afférant pour l'opération de réhabilitation de la partie sud du 43 avenue d'Angers - DURTAL.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.

Actusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-03a-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DURTAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélia, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-03b : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour mise à disposition de porteurs de projets économiques privés : validation du plan de financement prévisionnel

POUR : 18 / CONTRE : 3 / ABSTENTIONS : 2

Le conseil municipal,

VU le code de la commande publique,

VU la disponibilité foncière que représente la surface non-réhabilitée du 43 avenue d'Angers,

VU l'étude de faisabilité réalisée par Hamosphère Architecture et L'Atelier de Maîtrise d'œuvre – Fabrice Hubert,

CONSIDERANT les conseils de notre avocat, Maître Hugel,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 CONTRE, 2 ABSTENTION)

VALIDE le plan de financement prévisionnel :

	Dépenses
Travaux pour bail commercial	127 200 € HT
Maîtrise d'œuvre et autres frais	27 800 € HT
Total (autofinancement)	155 000 € HT

AUTORISE Madame le Maire à lancer les consultations pour les missions et travaux nécessaires à la réhabilitation du local pour une mise en location,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir les démarches réglementaires nécessaires à la réhabilitation de la partie sud du 43 avenue d'Angers, à Durtal.

AUTORISE Madame le Maire engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Accusé de réception en préfecture
091446446446446446-09-03b-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

PRÉCISE que la commune de Durtal s'engage à prendre en charge toute augmentation de l'autofinancement.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2026 et pourront être ajustés par décision modificative si nécessaire.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Caroline Martineau', written over a large, stylized, and somewhat abstract scribble.

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DURTAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélie, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-03c : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour mise à disposition de porteurs de projets économiques privés : Validation de l'appel à candidatures
POUR : 18 / CONTRE : 3 / ABSTENTIONS : 2

Le conseil municipal,

CONSIDERANT les conseils de notre avocat, Maître Hugel,

CONSIDERANT les deux manifestations d'intérêts spontanées reçues pour un projet de salle de sport ou de remise en forme,

CONSIDERANT l'avis du bureau municipal en date du 18 août 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 CONTRE, 2 ABSTENTIONS)

AUTORISE Madame le Maire à lancer l'appel à candidatures du 1er octobre 2026 au 31 octobre 2026.

PRÉCISE que :

- Le candidat retenu et la commune concluront ensemble d'une promesse de bail bilatérale,
- La prise d'effet du bail commercial est subordonnée à la réalisation des travaux,
- le montant du loyer initial sera de 2 900 € HT par mois (soit 34 800 € HT par an).
- ce loyer sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, par l'application d'une clause d'échelle mobile.
- L'indexation annuelle s'effectuera sur la base de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT), publié trimestriellement par l'INSEE. L'indice de référence initial sera le dernier indice ILAT connu à la date de signature du contrat.
- Le preneur s'acquittera de la totalité des charges, souscription des abonnements et consommations directement auprès des prestataires.

contrat réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-03c-DE
Date de transmission : 22/09/2026
Date de réception en préfecture : 22/09/2026

- Le preneur devra disposer des autorisations administratives nécessaires à la gestion des équipements et à l'ouverture d'un établissement recevant du public.

AUTORISE Madame le Maire ou ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer la promesse de bail à intervenir et tout décision découlant de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer le bail commercial à intervenir et tout décision découlant de la présente délibération.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Caroline Martineau', written over a large, stylized, and somewhat illegible mark.

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DURTAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélia, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-04 : ÎLOT CHEVAL BLANC - Convention avec Coopérateur Invest

POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTIONS :

VU la convention-cadre Petites Villes de Demain, dont l'avenant de prorogation a été signé en date du 28 janvier 2026 portant la continuité du programme Petites Villes de Demain à Durtal au 31 décembre 2026,

VU la convention Petites Villes de Demain, et plus précisément la fiche action n°1.2.1 « Intervenir en réhabilitation sur les îlots prioritaires : Cheval Blanc »

CONSIDÉRANT la proposition de la SAS COOPERATEUR INVEST, représentée par son président, Monsieur Jack ARTHAUD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de d'Etudes et d'Exclusivité entre la Commune et la SAS COOPERATEUR INVEST, et accomplir l'ensemble des formalités s'y afférant.

PRECISE que ladite convention est annexée à la présente délibération.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-04-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DURTAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélie, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-05 : Rapport d'activités 2025 de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

POUR : / CONTRE : / ABSTENTIONS :

Le conseil municipal,
Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités,
Considérant que la communauté de communes de l'Anjou Loir et Sarthe a délibéré en séance le 2 juillet 2026, sur la teneur du rapport d'activité,
Considérant que ce rapport qui présente un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de la communauté de communes, doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente,
PREND ACTE du rapport d'activités Anjou Loir et Sarthe pour l'année 2025.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

RAPPORT d'activités

20 25

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

ÉDITO

Le présent rapport d'activités s'inscrit dans le cadre des obligations légales imposées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), les EPCI à fiscalité propre sont tenus de produire un rapport annuel rendant compte de leur activité, de leur gestion financière et des actions menées au service des communes membres.

Ce document, présenté par une équipe renouvelée en 2026, a pour vocation de dresser un bilan objectif et transparent de l'exercice 2025. Il reflète ainsi les réalisations, les projets en cours et les perspectives pour l'intercommunalité au 31 décembre 2025.

Ce rapport témoigne de l'engagement continu des services et des élus en faveur d'une gestion rigoureuse et d'une action publique adaptée aux besoins du territoire.

SOMMAIRE

Présentation de la CCALS

Le territoire	4
Les compétences	6
La gouvernance	8
Le bilan financier	11

Les politiques publiques

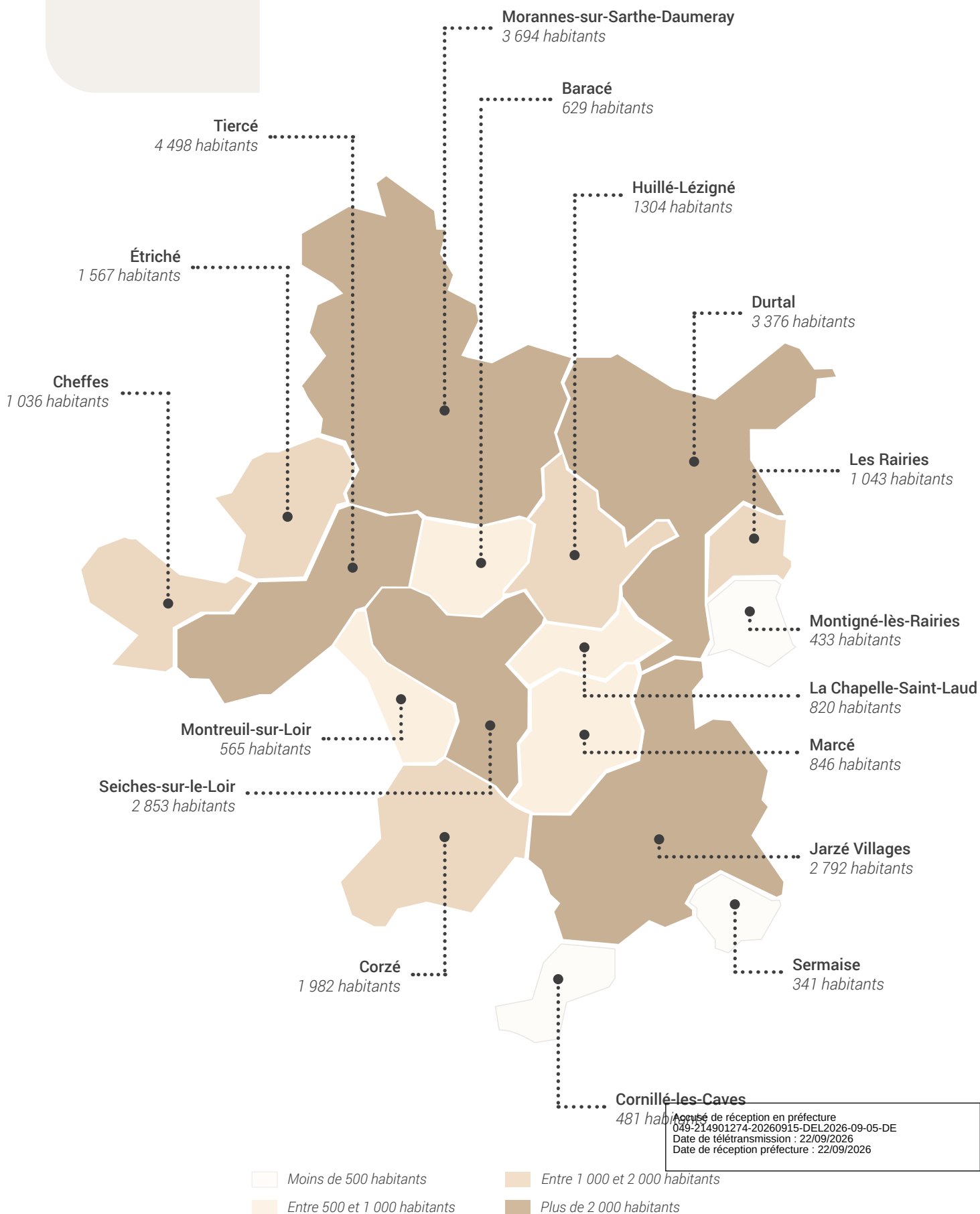
Développement économique..	19
Transition écologique et énergétique	20
Urbanisme et aménagement...	21
Habitat	22
Mobilité.....	23
Tourisme.....	24
Assainissement.....	25
Petite enfance	26
Enfance	27
Jeunesse.....	28
Proximité sociale et prévention santé.....	29
France services et le numérique.....	30
Culture	31
Lecture publique.....	32
Loisirs	33

Les services supports

Ressources humaines.....	35
Finances.....	36
Commande publique	37
Politiques contractuelles.....	38
Informatique et téléphonie.....	39
Communication.....	40
Territoire et développement	41
SIG.....	42
Coopérations territoriales.....	43

Accusé de réception en préfecture
049-2140174-20260912-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

LE TERRITOIRE DE LA CCALS



LE TERRITOIRE EN CHIFFRES



17
communes
sur 453,9 km²

28 260
habitants*



808
entreprises*

297 ha
sur 17 zones d'activités



9 038
emplois sur le
territoire*

13 330
logements*



20,56
millions d'euros
de budget

220
agents



43
élus
communautaires

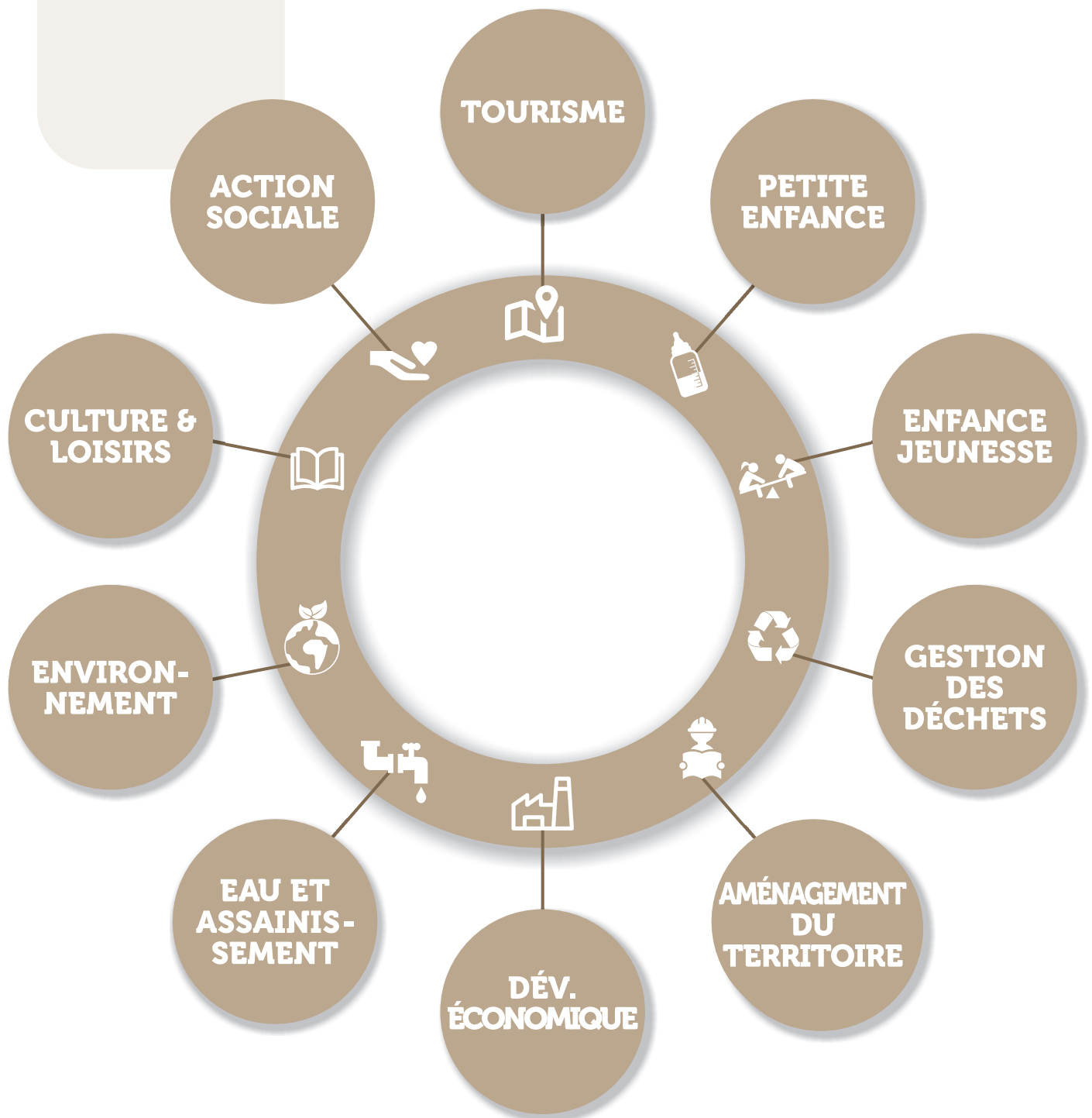
320
élus
municipaux



Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

*Selon les données de l'INSEE

LES COMPÉTENCES DE LA CCALS



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Participer à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- Faire évoluer les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, règlements...) ;
- Suivre des projets d'urbanisme sur différentes thématiques : habitat, déplacement et centre-bourg, mais aussi des projets en lien avec les communes ;
- Instruire des Autorisations du Droit des Sols (ADS) : instruction des permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable ;
- Permettre l'accueil des gens du voyage : aire d'accueil, projets de sédentarisation ;
- Favoriser le déploiement du Très Haut Débit en lien avec Anjou numérique.

049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Développer des zones d'activités communautaires, qu'elles soient commerciales, industrielles, tertiaires ou artisanales (création, aménagement, entretien et gestion) ;
- Favoriser un maintien du dernier commerce sur les communes définies dans le cadre de l'intérêt communautaire.

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Confier à l'office de tourisme communautaire la charge de la promotion touristique du territoire ;
- Gérer les équipements touristiques ;
- Développer le tourisme d'itinérance douce (création de sentiers de randonnées pédestres, prolongement de l'itinéraire vélo Vallée du Loir...).

L'ENVIRONNEMENT

- Gérer les Milieux Aquatiques et Prévenir des Inondations (GEMAPI) en faisant réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques (boires, ruisseaux) et des zones humides et établir une stratégie et plans d'action de prévention des inondations via les syndicats ad hoc ;
- Élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sa mise en service ;
- Conduire et financer des actions visant à préserver les espaces naturels par le maintien de la biodiversité, des paysages et la sensibilisation et l'éducation des publics (Syndicat des Basses Vallées Angevines) ;
- Elaborer le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

- L'assainissement non collectif (SPANC) ;
- L'assainissement collectif (principalement en agglomération) ;
- La CCALS a délégué la compétence « eau » au syndicat SEA.

LA GESTION DES DÉCHETS

La CCALS a délégué cette compétence au syndicat 3RD'Anjou.

LA PETITE ENFANCE

- Créer et gérer les structures petite enfance du territoire (multi-accueils, crèches, haltes-garderies...) ;
- Mettre en place des dispositifs permettant l'accompagnement des assistants maternels et des parents.

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

- Gérer et développer les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et espaces jeunes du territoire.

LA CULTURE ET LES LOISIRS

- Gérer la médiathèque à Durtal ;
- Mettre en réseau des équipements culturels dont les bibliothèques ;
- Soutenir les acteurs culturels du territoire, les associations et actions d'intérêt communautaire ;
- Proposer des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à différents publics du territoire ;
- Proposer des cours de natation scolaire et gérer la piscine intercommunale Aqua'relle.

L'ACCÈS AUX DROITS, PROXIMITÉ SOCIALE ET PRÉVENTION SANTÉ

- Soutenir les associations en faveur des publics en difficulté ;
- Gérer les France services ;
- Coordonner et mettre en place une politique en faveur des seniors ;
- Mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS).

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

LA GOUVERNANCE DE LA CCALS

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ARTICULE AUTOUR D'UN PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.

Le président

Elu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers (6 ans), il préside le Conseil et le Bureau. Il est le chef de l'exécutif et supervise la mise en œuvre de la politique communautaire.

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté, le Conseil décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire à mettre en œuvre. Il est composé de 43 membres, dont le président. Il se réunit le 1^{er} jeudi de chaque mois sur les différents sites du territoire.

Le Bureau

Composé de 28 membres (le président, les 9 vice-présidents, les maires et maires auditeurs), il est l'organe de réflexion, de stratégie et d'arbitrage. Il donne des avis et arbitre les propositions des commissions dont il a reçu délégation du conseil communautaire.

Les commissions

Elles sont composées de conseillers. Ils débattent et font des propositions. Outre la commission d'appel d'offres et la commission locale d'évaluation des charges transférées, 7 commissions thématiques ont été créées relevant d'une compétence ou d'un intérêt communautaire. Elles ont été ouvertes aux élus municipaux.

Chiffres clés



10

réunions de
Conseil communautaires
pour 112 délibérations

10

séances
et 95 délibérations
de bureau

29

séances
des commissions



1

président



9

vice-présidents



43

élus communaux : 36 maires
et 6 suppléants

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

La commission d'appel d'offres (CAO) - Commande publique

La constitution d'une commission d'appel d'offres est obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle est composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante et peut être complétée de membres à voix consultative (personnalités compétentes telles que les membres des services techniques concernés). Celle-ci est compétente pour attribuer un marché public passé en procédure formalisée et intervient sur les projets d'avenants ayant pour objet une augmentation du montant global de 5 % (uniquement si la procédure était formalisée).

La commission locale d'évaluation des charges transférées

Elle est chargée d'évaluer le montant des charges nettes transférées à la communauté de communes pour servir de base pour le calcul des attributions de compensation dues de chaque commune membre, lors d'un transfert de compétences.



Les commissions thématiques

- 1) Aménagement du territoire - Urbanisme - PLUi-H - Logement - Numérique
- 2) Assainissement - Patrimoine - Services techniques
- 3) Culture - Loisirs - Tourisme
- 4) Economie - Emploi - Formation - Insertion
- 5) Environnement - Energie - Mobilité - PCAET - Milieux aquatiques
- 6) Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Education et Parentalité
- 7) Solidarités - Proximité et actions sociales

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Les 43 élus

BARACÉ

Christine RICHARD

CHEFFES

Marc DUTRUEL
Jacques BLONDET (VP)

CORNILLÉ-LES-CAVES

Paul RABOUAN (VP)

CORZÉ

Jean-Philippe GUILLEUX (VP)
Annie PINARD
Alain DELECOLLE

DURTAL

Pascal FARION
Marie-Christine ORSINI
Gérard CHOUETTE
Martine DESMARRES
Anne JOUIS

ETRICHÉ

David LAGLEYZE
Marie-Pierre RIGAUD

HUILLÉ-LÉZIGNÉ

Sylvie PESNEL
Henri LEBRUN (VP)

JARZÉ VILLAGES

Elisabeth MARQUET (VP)
Sylvie HEUVELINE
Marc BERARDI
Jean-Pierre BEAUDOIN

LA CHAPELLE-SAINT-LAUD

Jean-Paul BOMPAS

LES RAIRIES

Joëlle CHARRIER (VP)
Patrick LANCELOT

MARCÉ

Marc SOREAU
Nadine ROBIN

MONTIGNÉ-LES-RAIRIES

Gérard CHASSOULIER

MONTREUIL-SUR-LOIR

Philippe CARDOT

MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY

Jean-Marie CARDOEN (VP)
Sylvie LECOURT
Jean-Luc DAVY
Françoise DIARD
Xavier de RICHEMONT

SEICHES-SUR-LE-LOIR

Thierry de VILLOUTREYS
Jean-Paul BEAUMONT
Olivier CAILLEAU (VP)
Francette GRIFFON

SERMAISE

Gildas MAREK

TIERCÉ

Jean-Jacques GIRARD (PDT)
Martine BOLZE
Séverine CHEVÉ (VP)
Olivier LOUISET
Véronique RENAUDON
Xavier PRADES

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



220 AGENTS
203,74 ETP

Le personnel communautaire

220 AGENTS ANIMENT LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE AU 31 DÉCEMBRE 2025 ILS TRADUISENT EN PROJETS ET EN ACTIONS LES DÉCISIONS DES ÉLUS ET SONT AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS.

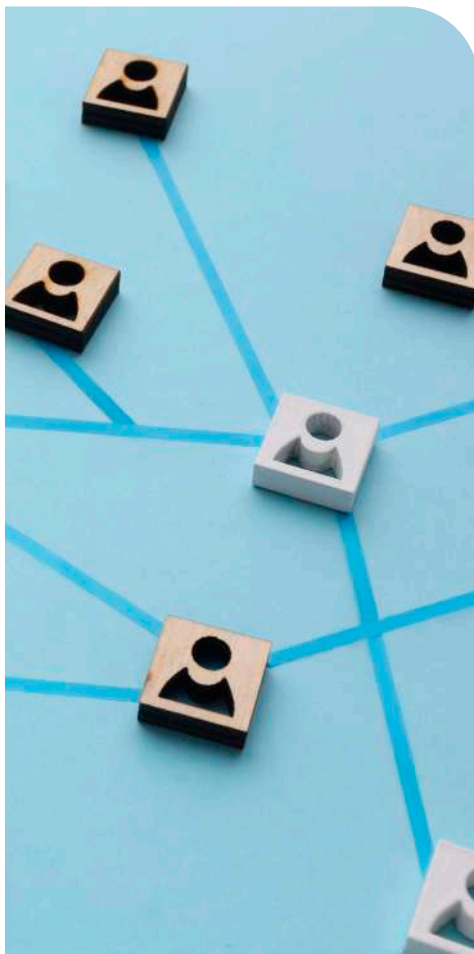
Les services

Direction générale des services ;
Administration générale ; Finances ;
Ressources humaines ; Achat -
Commande publique ; Communication ;
Informatique ; Politiques contractuelles
et subventions ; Pôle Développement
- Aménagement ; Pôle Animation -
Solidarités ; Pôle Tourisme - Culture -
Loisirs ; Pôle Technique et patrimoine

3 sites

Au moment de sa création en 2017, les élus d'Anjou Loir et Sarthe avaient maintenu les 3 sites administratifs historiques de Tiercé, Seiches-sur-le-Loir et Durtal. Après quatre années d'exercice, le nouveau Conseil communautaire a décidé de revoir l'organisation des services afin de faciliter le travail commun à tous.

Les agents sont désormais répartis sur 3 lieux à Tiercé : le siège à la maison intercommunale, l'antenne Val de Sarthe et le centre Berthe Bachet.



Chiffres clés



220
agents

(+ 13 en disponibilité ;
+ 3 apprentis ;
+ 1 service civique)

40 ans

(de moyenne d'âge)

52

agents temporaires

(saisonniers, remplaçants)



81 %

de femmes



14

agents en situation
de handicap

Les 51 structures externes

2 sites France services
et 1 France services itinérant

1 relais petite enfance

2 multi-accueils

4 micro-crèches

2 centres techniques

1 office de tourisme

1 crèche collective

4 lieux d'accueil enfants parents

1 halte garderie

9 accueils de loisirs

6 espaces jeunes

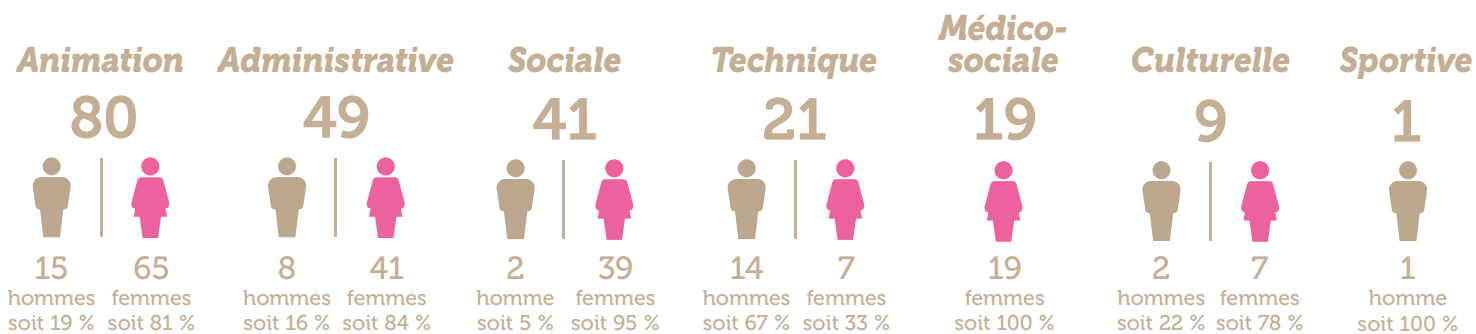
15 bibliothèques

1 piscine

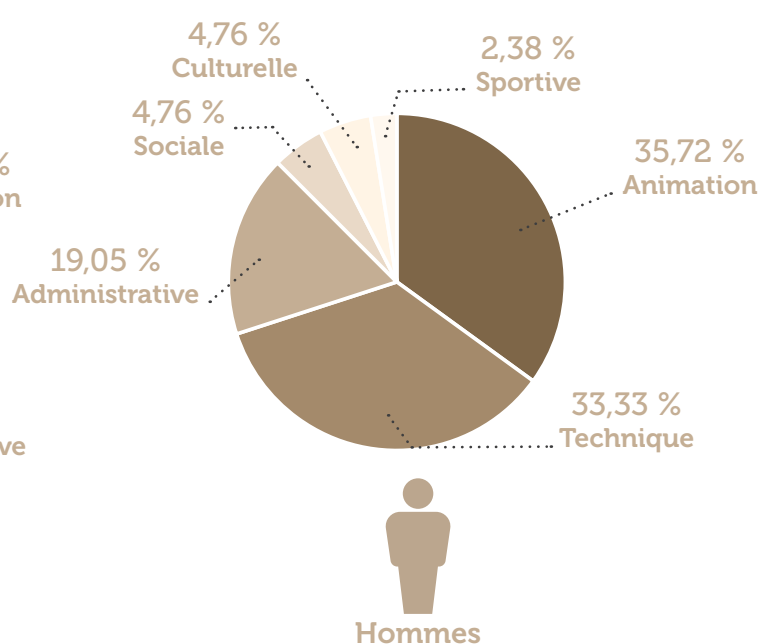
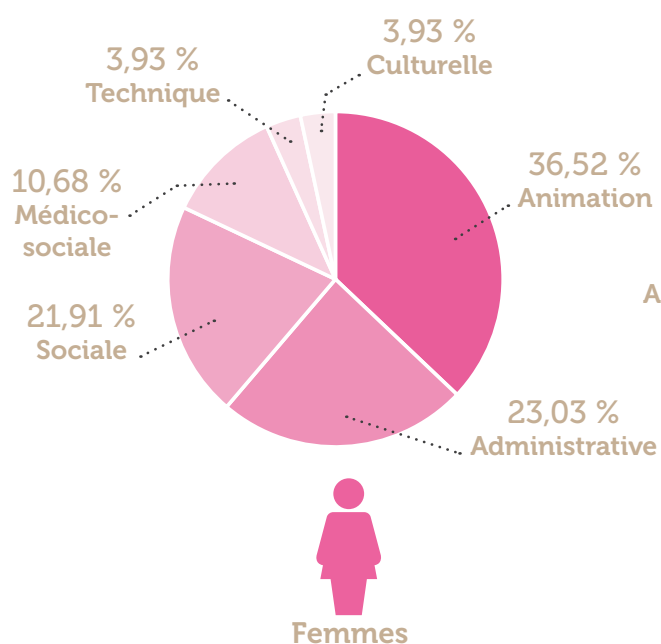
1 espace de coworking

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

RÉPARTITION PAR FILIÈRE PROFESSIONNELLE



+ 13 en disponibilité ; + 3 apprentis ; + 1 service civique

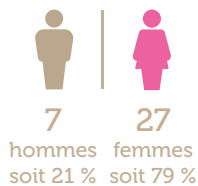


Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

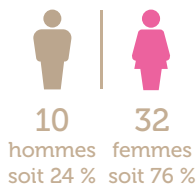
Catégorie A

34



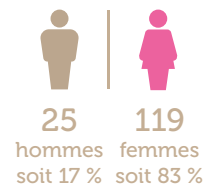
Catégorie B

42

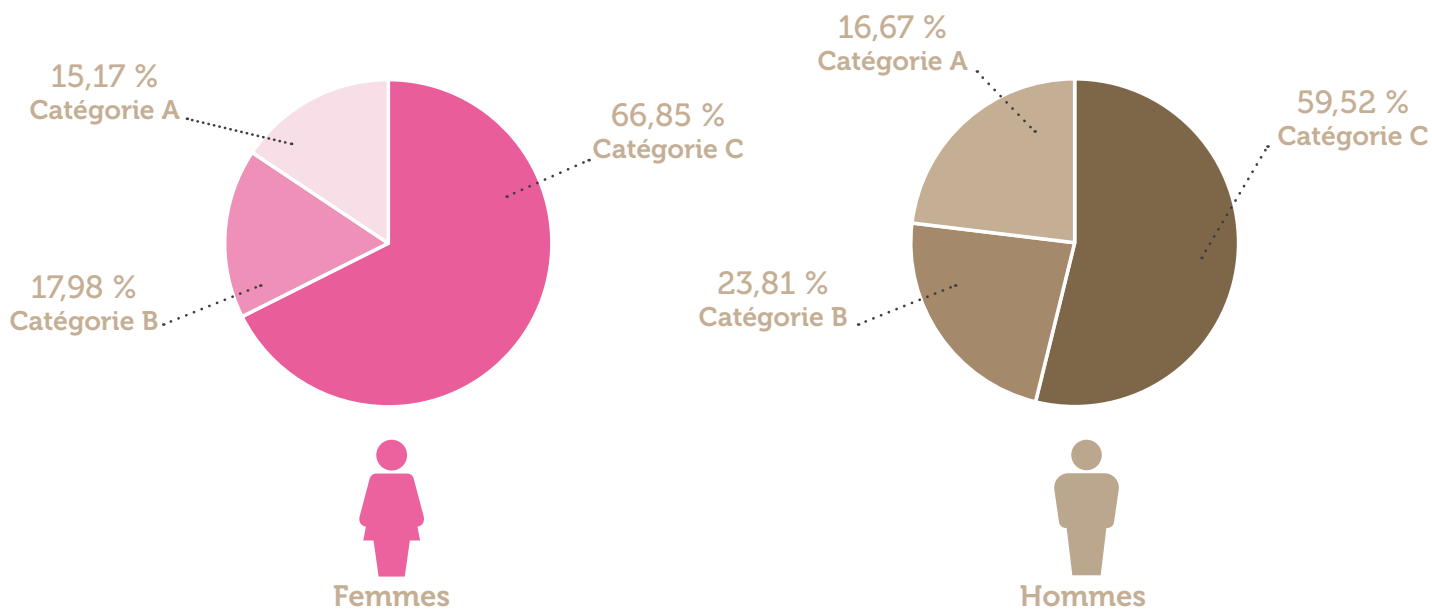


Catégorie C

144



+ 13 en disponibilité ; + 3 apprentis ; + 1 service civique



Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

LE BILAN FINANCIER

LE RAPPORT FINANCIER 2025 DE LA CCALS EST TIRÉ DE L'ANALYSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE, RÉALISÉ CHAQUE ANNÉE À L'OCCASION DE SON VOTE. IL PORTE SUR LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES ET LA PRÉSENTATION D'INDICATEURS ILLUSTRANT LA SITUATION FINANCIÈRE.

Résultats du compte financier unique 2025

Budget principal et budgets annexes (en millions d'€)
Hors flux réciproques

Fonctionnement

DÉPENSES : 15,98 M€

Personnel (charges nettes) : **8,22 M€**
Charges à caractère général : **2,91 M€**
Reversements aux communes : **1,84 M€**
Dotations, subventions, participations versées : **1,09 M€**
Dotations aux amortissements nettes et opérations internes financières : **1,09 M€**
Intérêts de la dette : **0,15 M€**
Autres dépenses : **0,38 M€**
Aménagement zones artisanales et Aurore : **0,28 M€**
Redevance ordures ménagères : **0,02 M€**

RECETTES : 17,53 M€

Fiscalité directe nette : **5,16 M€**
Etat (subventions, dotations, Fonds dont reversement TVA) : **7,11 M€**
Subventions et participations reçues, recettes diverses : **2,21 M€**
Redevances : **1,17 M€**
Produit d'exploitation des services : **1,26 M€**
Loyers perçus : **0,51 M€**
Cessions : **0,11 M€**

Résultat fonctionnement 2025 : +1,56 M€

*non inclus résultats 2024 reportés : +12,93 M€
non inclus reports de fonctionnement : -1,33 M€*

Investissement

DÉPENSES : 4,91 M€

Études, travaux et acquisitions : **3,70 M€**
Remboursement dette en capital : **1,10 M€**
Fonds de concours versés aux communes et autres organismes : **0,11 M€**

RECETTES : 1,95 M€

Autofinancement : **1,14 M€** (épargne de fonctionnement)
Produit des emprunts : **0 M€**
Dotations, subventions et recettes diverses : **0,81 M€**

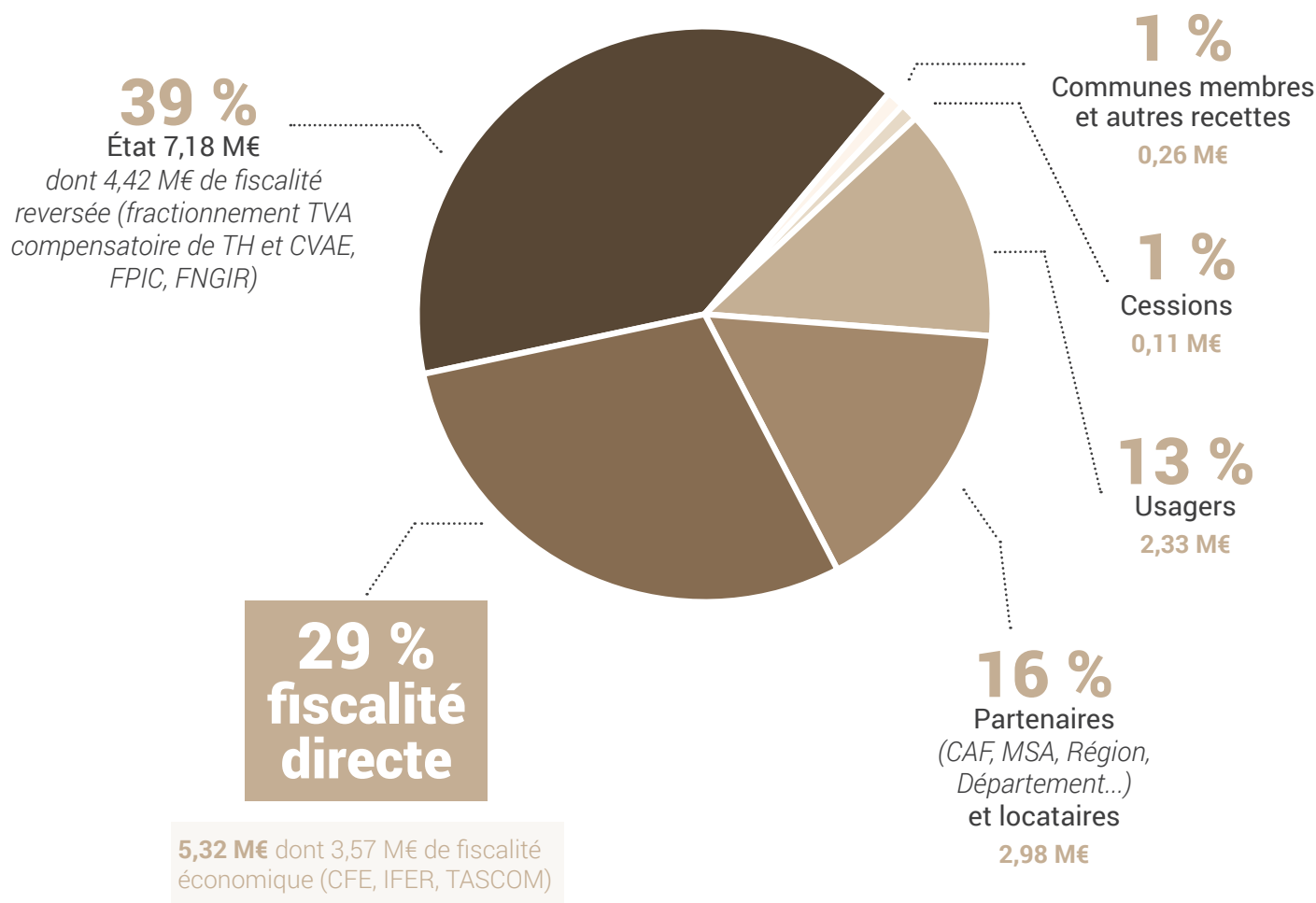
Résultat d'investissement 2025 : -2,97 M€

*Non inclus résultat des restes à réaliser : +2,46 M€
Non inclus résultat antérieur : -1,65 M€*

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

D'où proviennent les recettes de fonctionnement de la CCALS ?

Hors redevance ordures ménagères



15,98 M€

de dépenses
de fonctionnement

30,46 M€

de recettes
de fonctionnement
dont 12,93 M€ de
résultats reportés

2,92 M€

de capacité
d'autofinancement
brute* 2025 (CAF)
pour investir

*Pour rappel, la CAF = résultat 2025 (1,56 M€)

(capacité d'autofinancement)

+ dotations aux amortissements et valeurs nettes comptables des cessions (2,21 M€)

- reprises et produits de cessions (0,85 M€)

Le compte financier unique 2025

- En 2025, la CAF brute dégagée s'élève à 2,92 M€ et la CAF nette à 2,21 M€ (après déduction remboursement emprunts).
- La CAF de l'exercice 2025 est légèrement inférieure à celle de 2024 (2,92 M€ contre 3,09 M€ en 2024).
- Le capital restant dû des emprunts de la CCALS s'élève à 6,65 M€ (0,24 M€ sur le budget général, 2,72 M€ sur le budget assainissement collectif, 2,84 M€ sur le budget développement économique et 0,85 M€ sur les budgets des zones artisanales et Aurore). En prenant en compte la CAF brute de 2,92 M€ de l'exercice 2025, la capacité de désendettement se calcule en comparant l'encours de la dette à cette CAF, soit 2,3 années.
- La fiscalité directe ne représente plus que 29 % de nos recettes de fonctionnement en 2025, soit 3,52 M€ dont 3,57 M€ de fiscalité économique. Tandis que les recettes versées par l'Etat représentent 39 % de nos recettes soit 7,18 M€.

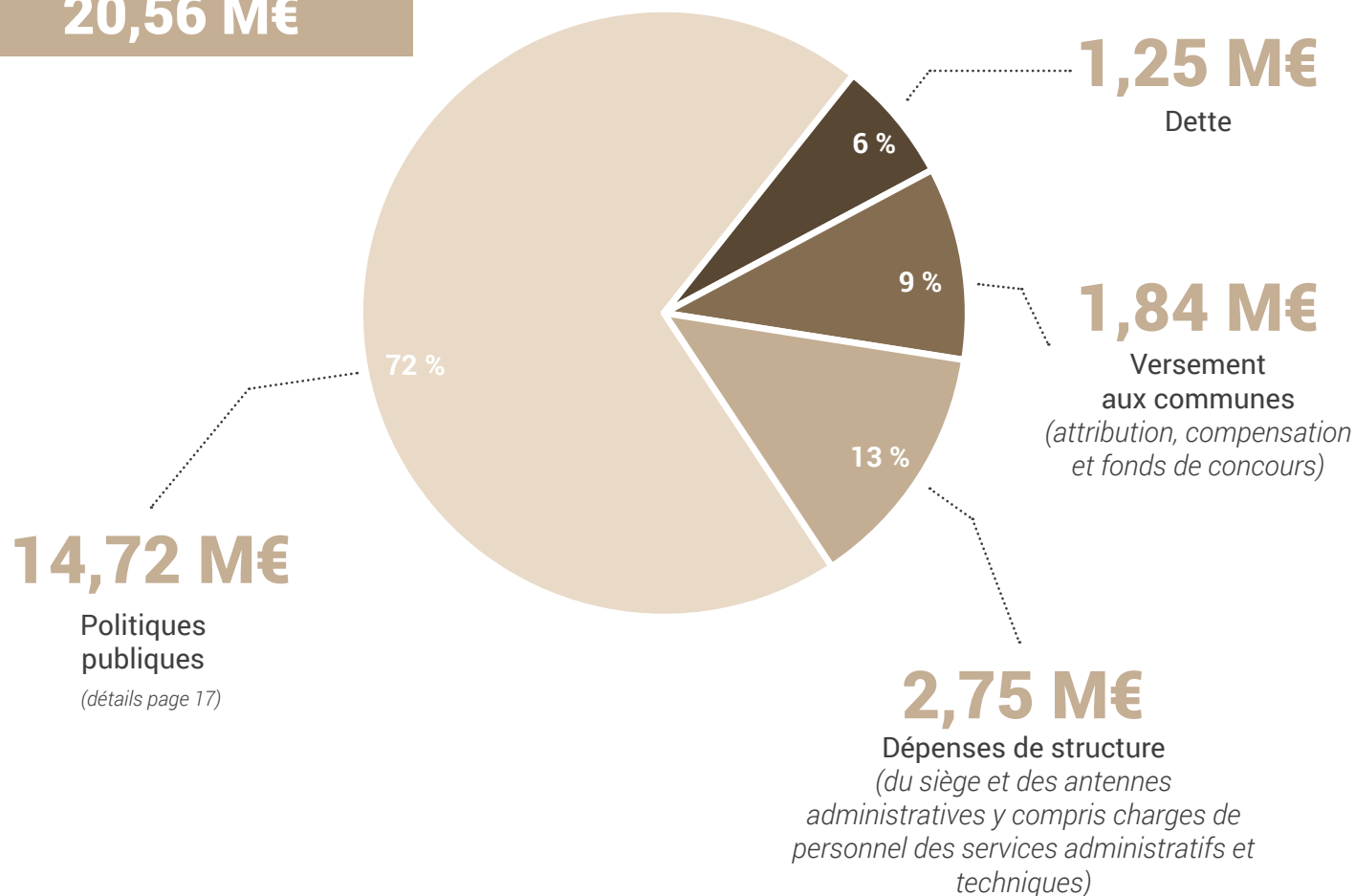
Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Les dépenses budgétaires 2025

Investissement et fonctionnement inclus

Hors redevance ordures ménagères et opérations comptables (amortissements, résultats reportés)

**Budget global :
20,56 M€**



LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX PRINCIPAUX EN 2025

BUDGET GÉNÉRAL

L'aménagement du territoire : **179 K€** dont **62 K€** pour le plan local d'urbanisme intercommunal et **36 K€** pour les études de l'aire d'accueil des gens du voyage à Tiercé.

Logistique (véhicules, matériels, mobiliers, logiciels, informatique, téléphonie...) : **328 K€**

Patrimoine (pour les bâtiments administratifs et structures enfance et jeunesse) : **662 K€** dont **118 K€** pour l'extension du siège et les travaux du rez-de-chaussée du siège à Tiercé, **101 K€** pour les travaux des structures petite enfance, **100 K€** pour les travaux à la piscine à Durtal, **164 K€** pour le projet de construction de l'accueil de loisirs à Tiercé et **106 K€** pour les travaux de l'extension des services techniques à Tiercé.

BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Signalétique des zones : **83 K€**

Maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la maison de l'économie à Tiercé : **89 K€**

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Branchements neufs : **51 K€**

Réseaux assainissement sur les communes de Seiches-sur-le-Loir, Morannes sur Sarthe-Daumeray, Jarzé Villages : **406 K€**

Travaux d'autosurveillance : **48 K€**

Station d'épuration des eaux usées de Seiches-sur-le-Loir : **670 K€**

BUDGET ZONES ARTISANALES

Aménagement de zones artisanales : **326 K€** dont

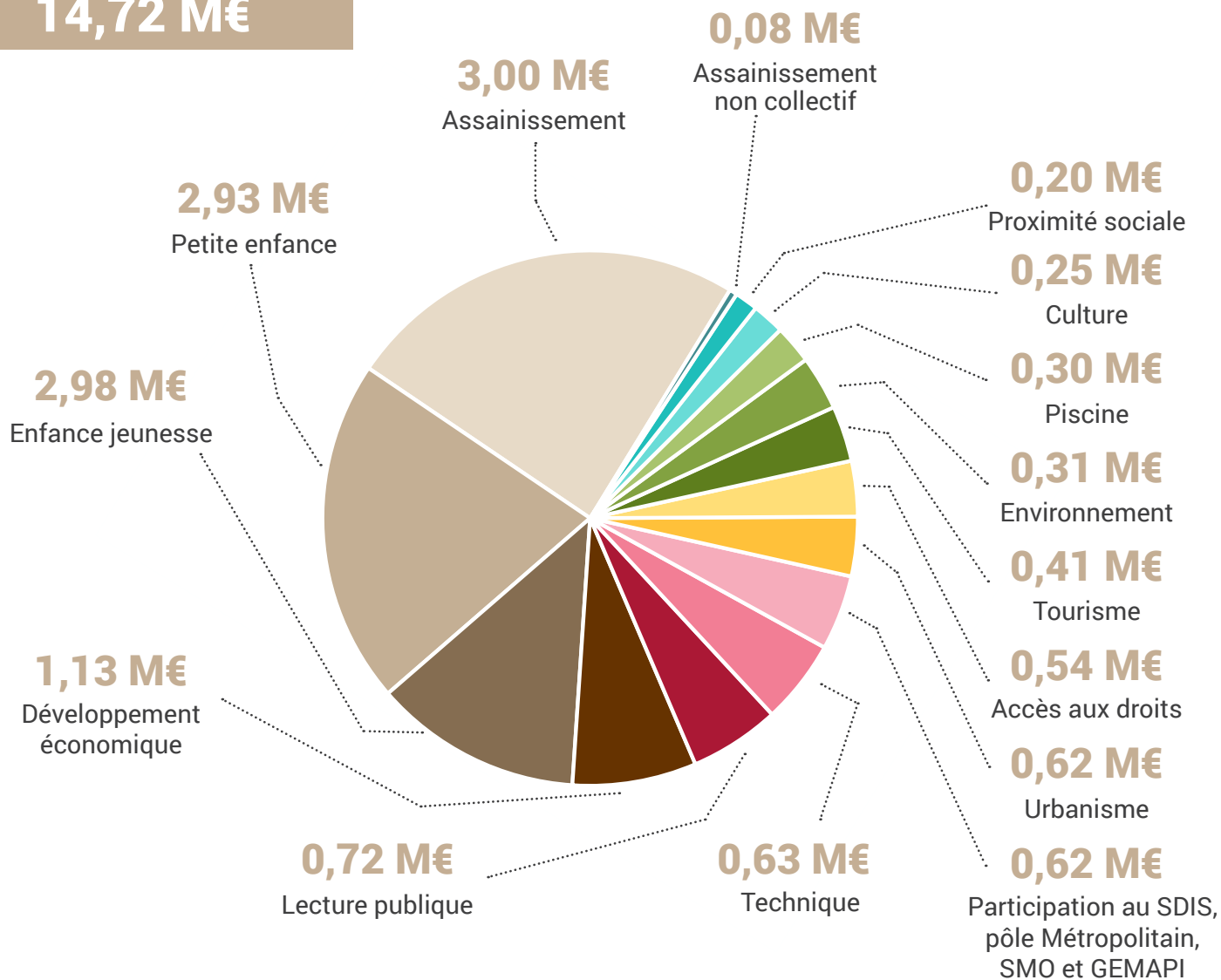
- **142 K€** pour la ZA du Perray III à Etriché
- **61 K€** pour la ZA Actiparc à Durtal
- **39 K€** pour la zone de la gare à Tiercé
- **34 K€** pour la ZA de la gare à Seiches-sur-le-Loir

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

La répartition des dépenses par politique publique

Investissement et fonctionnement inclus

**Politiques
publiques :
14,72 M€**



Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

FOCUS sur

LES POLITIQUES PUBLIQUES

5 politiques obligatoires et 7 politiques facultatives

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEI 2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



4 AGENTS
4 ETP



- 272 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES ET FAVORISE LEUR DÉVELOPPEMENT. ELLE SE DONNE LE MOYEN DE PROMOUVOIR ET D'ANIMER ÉCONOMIQUEMENT LE TERRITOIRE.

Réalisations 2025

Création d'une communauté RH

Dans le cadre du schéma de développement économique, une communauté RH a été créée pour faire suite au travail mené avec les acteurs économiques de la Communauté de communes. 5 rencontres ont été animées par des experts : ARACT, action logement, mobilité...).

Concours d'architecte pour la future maison de l'économie

Pharo Ouest architectures est le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, lancé par la CCALS, pour la construction d'une Maison de l'économie au quartier gare à Tiercé.

Lancement du projet économie circulaire

Un projet d'économie circulaire a été lancé dans la filière BTP, financé par la CCALS et Loire Layon Aubance.

ZA du Perray - Etriché

Lancement des travaux dans la zone d'activités pour proposer 9 lots à la commercialisation.

ZA La petite Morinière - Morannes sur Sarthe - Daumeray

Densification des parcelles et viabilisation de la zone d'activités.

2^{ème} édition du job dating

Deuxième édition du job dating en partenariat avec France Travail à Seiches-sur-le-Loir. 32 entreprises ont participé à l'événement proposant 73 offres d'emploi. L'opération a rencontré un vif succès auprès des candidats, avec quelque 366 participants. Au total, 447 entretiens ont été réalisés et 40 personnes ont décroché un emploi suite à l'issue de cette journée.



Focus sur

Toutes entrepreneures 2025

Organisé pour la 2^{ème} fois, cet événement a pour objectifs d'encourager, d'informer et de connecter les femmes qui souhaitent entreprendre ou qui sont déjà engagées dans un projet entrepreneurial. Plus de 50 participantes et 12 partenaires étaient mobilisés pour soutenir et s'engager dans cette opération, la seule de cette envergure en Maine-et-Loire.

Chiffres clés

32
événements
économiques

5
visites d'entreprise
(Huillé-Lézigné, Marcé,
Seiches-sur-le-Loir et Tiercé)

1
collecte de déchets D3E
2,8 tonnes de déchets valorisés

1
nouveau locataire
d'atelier relais



7
prêts d'honneur attribués
pour un montant de 113 000 €
en partenariat avec Initiative Anjou

1
cession de foncier

4
promesses de vente
de fonciers économiques
à destination d'entreprises

Perspectives 2026

- Restitution de l'étude réalisée par Praxidev sur le « village d'entreprises ».
- 3^{ème} édition de Toutes entrepreneures.
- 3^{ème} édition du Job dating en partenariat avec France Travail.
- Lancement des marchés travaux pour la Maison de l'économie.
- Lancement des travaux d'extension de la zone d'activités des 5 chemins à Tiercé.
- Nouvelle rencontre des acteurs économiques de la CCALS.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de rétrotransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



1 AGENTS
0,2 ETP



- 131 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGÉTIQUE

LA CCALS DÉVELOPPE UNE POLITIQUE DE RATIONALISATION ÉNERGÉTIQUE (ACTIONS ISSUES DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL). ELLE STRUCTURE AUSSI UNE APPROCHE INTÉGRÉE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'EAU.

Réalisations 2025

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Document opérationnel obligatoire destiné à la gestion de crise en cas de risque majeur, la CCALS poursuit son élaboration.

Programme de réhabilitation des mares

La CCALS a mis en place un programme de restauration de mares bocagères. Ces milieux naturels jouent un rôle essentiel : refuge pour la faune, réservoir de biodiversité et gestion naturelle de l'eau. L'association EDEN (étude des équilibres naturels) assiste la communauté de communes sur le terrain.

Lancement de la révision du Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET)

En collaboration avec Angers Loire Métropole et Loire Layon Aubance, pour la définition d'un plan d'actions en faveur de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Mise en place des conventions de gestion (dignes)

Schéma directeur des énergies - phase 1

Étude Boire du Commun d'Oule - phase 1



Focus sur

Suivi des projets de parcs photovoltaïque au sol sur le territoire

Élaboration de la phase diagnostic du Schéma directeur des énergies visant à se fixer une stratégie sur les deux axes : production d'énergies renouvelables et sobriété.

Chiffres clés

1 022

GWh consommés sur le territoire intercommunal

dont 67% issus des énergies fossiles

11 %

de notre consommation territoriale

est issue de la production d'énergie renouvelable

16

communes concernées

par des risques naturels ou technologiques majeurs

10

mares réhabilitées

Perspectives 2026

- Étude boire du commun d'Oule
- Déploiement des projets énergies renouvelables sur le territoire - intervention avec la communauté de communes
- Révision du Plan climat air énergie territorial (PCAET)
- Mise en œuvre du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS), en complément du Plan communal de sauvegarde (PCS)
- Renouvellement du programme de réhabilitation des mares
- Schéma directeur des énergies - phase 2
- Suivi des projets de parcs photovoltaïque au sol sur le territoire
- Étude sur la faisabilité d'une cuisine centrale

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

SDG 13 (SDGRE)



4 AGENTS
3,76 ETP



- 335 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

AFIN D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS, LA CCALS DÉVELOPPE ET ORGANISE DES AMÉNAGEMENTS DANS LE BUT DE LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE SOUTENIR L'ÉQUILIBRE SUR LE TERRITOIRE.

Réalisations 2025

Participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pôle Métropolitain Loire Angers

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire.

Suivi des projets d'intérêt communautaire

Dont Tiercé Gare, programme Petites Villes de Demain à Durtal, accompagnement des communes dans leurs réflexions et projets d'aménagement (sur demande)...

Service mutualisé

Autorisations du droit des sols, instruction des actes pour le compte des 17 communes du territoire.

Mise en place de permanences de l'architecte des Bâtiments de France (ABF)

Chiffres clés



298

permis de construire instruits

449

déclarations d'intention d'aliéner

190

observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique du PLUi-H

Focus sur

Finalisation du PLUi-H

L'année 2025 a été marquée par une phase de concertation institutionnelle suivie par l'organisation d'une enquête publique.

De nombreuses observations ont été collectées, analysées et traitées.

Le 4 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUi-H).

Ce document d'urbanisme est donc le nouveau cadre de l'aménagement et du développement de notre territoire. Il organise de manière cohérente les besoins du territoire en matière d'habitat, de mobilité, d'équipements, de développement économique, d'espaces de loisirs, de production d'énergies...

Il intègre les actions et objectifs d'autres stratégies communautaires :

- le plan de mobilité de la CCALS

approuvé en 2022,

- le Programme Local de l'Habitat (PLH) adossé au PLUi,
- le schéma de développement économique approuvé en 2023.

Il appréhende les enjeux environnementaux et paysagers à une échelle adaptée. Il traduit localement :

- des réglementations nationales, comme la loi « climat et résilience » de 2021 (objectif du Zéro Artificialisation Nette des sols),
- des réglementations locales, comme le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA) approuvé le 8 décembre 2025.

C'est le document d'urbanisme de référence pour l'instruction des autorisations du droit des sols (déclaration préalable : permis de construire, permis d'aménager...).



Perspectives 2026

- ✱ Mise en œuvre du PLUi-H.
- ✱ Suivi des projets urbains portés par la CCALS.
- ✱ Accompagnement des communes dans leurs réflexions d'aménagement.

Trajectoires territoriales vers des
Accompagnement des communes dans leurs réflexions et de
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de déclaration : 12/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
développement plus résilient.

- ✱ Réorganisation du service ADS.



1 AGENT
1 ETP



- 6 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

HABITAT

LA COMPÉTENCE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT VISE À SATISFAIRE LES BESOINS EN LOGEMENTS, PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'HABITAT ET FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.

Réalisations 2025

Approbation du PLUi-H valant Programme Local de l'Habitat

Les élus ont fait le choix en 2019 de compléter leur PLUi par un volet habitat, permettant à la CCALS de se doter d'une politique de l'habitat, inédite à l'échelle de l'intercommunalité et non obligatoire. En application de l'article L 151-45 du code de l'urbanisme, lorsque le PLUi tient lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), il comporte un Programme d'Orientations et d'Actions (POA). Le POA de la CCALS se structure autour de 4 orientations et 11 actions pour la période 2025-2031.

Poursuite du programme solaire en Anjou

Cet initiative, soutenue par le SIEM, vise à favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire. Ainsi la CCALS propose un accompagnement du public (animations, permanences,...) dans le montage des projets solaires individuels avec le soutien des associations ALISEE et Elocit.

Approbation du Protocole de lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne vise à améliorer les situations des personnes occupant un logement dégradé, qu'elles soient locataires ou propriétaires occupants (enjeu de santé publique et de solidarité). Au vu des acteurs très variés intervenant sur cette thématique, la coordination et la cohérence des actions sont indispensables pour assurer leur efficacité.



Focus sur

Service public de la rénovation énergétique

Dans la continuité de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) 2022-2024, Anjou Loir et Sarthe s'est engagée en 2025 dans la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPRH). Cet engagement a été formalisé le 7 février 2025 par la signature de la convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) SPRH d'Anjou Loir et Sarthe 2025/2027.

Cette convention vise à promouvoir et accompagner la rénovation énergétique, la résorption de l'habitat indigne et l'adaptation au vieillissement et aux handicaps du parc de logements existants.

Pour ce faire, la CCALS s'appuie sur l'expertise des associations ALISEE et ADIL49. Ces interlocuteurs privilégiés ont pour missions de mettre en œuvre le volet dynamique territoriale (forums énergie, balades thermiques, stands...) et le volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages (permanences téléphoniques et physiques dans les maisons france service du territoire).

Chiffres clés



13 330

logements dont

11 745 résidences principales
et 984 logements vacants

21 356

propriétaires

et 6 193 locataires

3

aires de petit passage
non conforme

0

aire permanente
d'accueil de gens du voyage

Perspectives 2026

- * Positionner la CCALS comme pilote de la politique habitat et foncier.
- * Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2025/2031.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- * Préparation du second Programme Local de l'Habitat 2031/2037.



1 AGENT
1 ETP



- 48 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

MOBILITÉ

LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ PERMET DE MAÎTRISER L'ÉLABORATION DE SA STRATÉGIE LOCALE DE MOBILITÉ, EN ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE.

Réalisations 2025

Incitation au covoiturage

Une campagne de communication sur le covoiturage a été menée à l'échelle du Maine-et-Loire et un projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) a été lancé à Corzé pour renforcer les solutions de mobilité du territoire.

Poursuite des projets d'aménagement de liaisons cyclables

À la suite des études pré-opérationnelles, 3 liaisons cyclables prioritaires ont été identifiées entre Seiches-sur-le-Loir/La-Chapelle-Saint-Laud, Durtal/Les Rairies et Seiches-sur-le-Loir/Corzé, en vue du lancement des études de maîtrise d'œuvre et de la recherche de financements.

Mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié et travail partenarial du Contrat Opérationnel de Mobilité

Déploiement de partenariats pour favoriser la mobilité solidaire

Une convention avec l'association AFODIL permet de déployer la plateforme NéoMobin qui accompagne les publics fragiles en insertion rencontrant des difficultés de mobilité, en complément du dispositif de location de véhicules solidaires Mobil'Izi porté par Solipass.

Plusieurs actions en faveur des modes actifs

4 animateurs jeunesse ont été formés au Savoir Rouler à Vélo. Ce programme sera déployé dans les accueils de loisirs afin de favoriser l'apprentissage du vélo auprès des publics jeunes. Deux premiers stationnements vélos sécurisés ont été installés à Durtal, à proximité d'une aire de covoiturage et d'un arrêt de bus, pour faciliter les déplacements intermodaux.

Focus sur

Lancement du service de mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique aux entreprises du territoire

La CCALS a lancé en juillet 2025 un service de mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des entreprises du territoire.

Les salariés des entreprises partenaires peuvent ainsi bénéficier gratuitement d'un VAE pour une durée de deux mois. Cette période d'expérimentation vise à leur permettre de tester l'usage du VAE dans leurs trajets domicile-travail, d'en mesurer les avantages (praticité, coût, confort) et de favoriser un changement durable de leurs habitudes de déplacement.

Chiffres clés



7

vélos à assistance électrique pour le prêt aux entreprises

5

entreprises engagées dans la démarche

20

salariés bénéficiaires

8

animations mobilité organisées pour sensibiliser différents publics

(entreprises et seniors, en lien avec les services développement économique et proximité sociale)

11

actions engagées du Plan de mobilité Simplifié (sur 19)

Perspectives 2026

- ✳ Démarrage de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 3 liaisons cyclables.
- ✳ Création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) dans la zone de l'Aurore à Corzé.
- ✳ Installation de stationnements vélos sur le territoire.
- ✳ Développement de la communication sur les offres de mobilité du territoire.
- ✳ Renouvellement des partenariats en faveur de la mobilité solidaire.
- ✳ Développement du travail partenarial avec les communes.
- ✳ Actualisation de la feuille de route du Plan de mobilité Simplifié

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 12/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
Région dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité.



4 AGENTS

4 ETP

+ 5 saisonniers - 1,14 ETP



- 226 K€

RESTE À CHARGE

en fonctionnement

TOURISME

LA CCALS CONFIE À L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE QUI DÉVELOPPE L'OFFRE TOURISTIQUE VIA L'ITINÉRANCE PÉDESTRE, CYCLABLE, FLUVIALE ET ÉQUESTRE.

Réalisations 2025

Taxe de séjour

Création d'une régie pour la collecte de la taxe de séjour et instauration de la taxe de séjour additionnelle départementale (TAD).

Supports de communication

Création de supports de promotion des nouveaux parcours de randonnée équestre et refonte du site web de l'Office de tourisme.

La Gogane

Mise en place des privatisations du bateau La Gogane et accueil des scolaires. Malgré une saison réussie et un reste à charge limité et partagé sur l'équipement, les élus de la CCALS et de la CC Vallée du Haut Anjou n'ayant pas trouvé d'accord sur les modalités de gestion ont décidé d'arrêter l'activité en décembre 2025 et de mettre en vente le bateau.

Renouvellement du label Accueil vélo à l'Office de Tourisme



Focus sur

Restitution de l'étude portrait de territoire réalisée par Anjou Tourisme et Attractivité

Le territoire propose une offre touristique variée : 4 sites de visite (dont le Château de Durtal et Espace Air Passion), 375 hébergements (2 607 lits), et une forte attractivité cyclable et pédestre. En 2024, il a accueilli 489 500 nuitées (dont 25 % étrangères, principalement britanniques et néerlandaises) et 4,5 millions d'excursions, portées par des événements comme l'exposition Playmobil. La saisonnalité est marquée par un pic estival (60 % des nuitées d'avril à septembre), avec une clientèle majoritairement locale (Pays de la Loire et Île-de-France). Le tourisme génère 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 2,8 % du CA touristique du département.

Chiffres clés



3 836

demandes d'informations
traitées par l'office de tourisme

104 464

visites sur le site
www.anjouloirsarthe.fr

2 600

passagers sur La Gogane



97

hébergements actifs
soit 1 107 lits

77 539

nuitées déclarées
soit 46 638 € de taxe de séjour

Perspectives 2026

- Mise en ligne de la nouvelle version du site web de l'Office de tourisme.
- Aménagement pour la sécurisation des haltes nautiques de Cheffes et Morannes sur Sarthe-Daumeray : installation de portillons garantissant l'accès aux seuls usagers des haltes.
- Réalisation du Schéma d'Accueil et d'Information de l'Office de tourisme :

Accusé de réception en préfecture : 049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception en préfecture : 22/09/2026
Office de tourisme en dehors de ses murs, sur son territoire de compétence.



5 AGENTS
4,80 ETP



515 K€
excédent d'exercice

ASSAINISSEMENT

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÈRE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF SUR
LE TERRITOIRE AVEC POUR OBJECTIF PRINCIPAL LA
PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL ET DE LA SANTÉ.

Réalisations 2025

Géoréférencement

Un géoréférencement en classe A des réseaux d'assainissement des communes de Cornillé-les-Caves, Durtal, Seiches-sur-le-Loir et Tiercé a été réalisé au sein de l'aire urbaine.

Actualisation de l'étude financière de la redevance d'assainissement collectif

Zonages d'assainissement

Approbation de la mise à jour des zonages d'assainissement des communes.

Stations d'épuration

Etude de conception de reconstruction des stations d'épuration de Cornillé-Les-Caves, La Chapelle-Saint-Laud « Bourgneuf », Sermaise (et mise en séparatif des réseaux pour Sermaise). Travaux de construction de la station d'épuration de Seiches-sur-le-Loir et mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Focus sur

Travaux de construction de la station d'épuration de Seiches-sur-le-Loir et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement

Dépense globale de l'opération : 6 420 k€ HT (hors lots essais de garantie et démolition de la station d'épuration existante).

Chiffres clés :

- MOE/CSPS/investigations complémentaires avant travaux/ dévoiement de réseaux : 320 k€ HT
- Travaux réseaux : 2 400 k€ HT
- Travaux nouvelle step : 3 700 k€ HT

Dates clefs :

2024-2025 : mise en séparatif des rues Régnier, Grand Champs et réhabilitation du réseau rue Rabières.

2025 : création d'un réseau de refoulement entre la station d'épuration actuelle et la rue Pasteur, création d'un réseau d'eaux usées chemin de la Nouvelle France.

2025-2026 : construction de la nouvelle station d'épuration, du bassin tampon et du poste de refoulement d'entrée step.

2026-2027 : création d'un réseau d'eaux usées entre les réseaux existants et la nouvelle step, modification du sens d'écoulement du réseau rue pasteur (remplacement).

2028 : mise en séparatif du réseau de la RD 323.

Chiffres clés



DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

COLLECTIF :

381

contrôles de branchements
356 dans le cadre d'une vente

14

branchements neufs
hors lotissement

214

avis sur certificat d'urbanisme

NON COLLECTIF :

107

contrôles de conception

114

contrôles de réalisation

299

contrôles
de bon fonctionnement

89

contrôles avant vente

Perspectives 2026

- * Travaux d'assainissement à Cornillé-Les-Caves (reconstruction de 2 nouvelles stations d'épuration), Sermaise (mise en séparatif de réseaux et reconstruction de la STEP), Morannes-sur-Sarthe (mise en séparatif de réseaux), Tiercé (mise en séparatif de réseaux).
 - * Poursuite de l'étude prospective et financière de la redevance d'assainissement collectif.
 - * Audit du contrat de délégation de service public (DSP).
 - * Conformité des rejets aux réseaux d'assainissement collectif :
- Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
- de communication, conseil aux abonnés.



66 AGENTS
64,38 ETP
+ 18 renforts - 9,59 ETP



- 900 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

PETITE ENFANCE

EN PROPOSANT UN MODE D'ACCUEIL, COLLECTIF OU INDIVIDUEL, AUX FAMILLES DU TERRITOIRE, LA CCALS ASSURE UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET VEILLE À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES PLACES D'ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ ET L'OFFRE INDIVIDUELLE.

Réalisations 2025

Projet éducatif de territoire

Ecriture du Projet Educatif De Territoire à l'échelle de toutes les communes.

Journée pédagogique

Mise en place de 3 journées pédagogiques annuelles pour les 8 établissements d'accueil du jeune enfant.

Pool de remplaçants

Pérennisation du pool de remplaçants pour faire face au turn-over et aux arrêts de travail.

Multi-accueil

à Seiches-sur-le-Loir

Poursuite de l'étude d'un multi-accueil à Seiches-sur-le-Loir regroupant la crèche et la halte-garderie.

Chiffres clés



65 %
taux de fréquentation
dans les crèches

234
enfants accueillis
pour 126 places d'accueils

153
assistants maternels
pour 550 places d'accueils

37
familles au LAEP
soit 45 enfants

136
heures d'ouverture du LAEP



Focus sur

Le projet pôle enfance à Tiercé

Le projet consiste en un espace pour les activités du relais petite enfance (RPE), un lieu d'accueil pour le lieu d'accueil enfants parents (LAEP), un accueil de loisirs maternel 3/6 ans permettant d'accueillir 80 enfants, un espace extérieur qui se confond avec le multi-accueil 0/3 ans. Ce lieu, pensé pour les enfants et les familles, permettra de développer les actions parentalité inscrites dans la CTG, proposant des espaces de réunions possibles pour la CCALS, des espaces mutualisés ouverts permettant la continuité éducative... Un projet mené avec le CAUE, le CPIE, et l'architecte BIGRE. Un projet financé et soutenu par la CAF de Maine-et-Loire.

Perspectives 2026

- Déployer le Service Public de la Petite Enfance (SPPE).
- Accompagner le projet du futur pôle enfance à Tiercé.
- Poursuivre l'étude d'un multi-accueil à Seiches-sur-le-Loir (regroupant la crèche et la halte-garderie).
- Développer et promouvoir la continuité éducative avec les écoles maternelles du territoire.
- Réfléchir à l'accompagnement à la parentalité (1000 premiers jours, LAEP...).

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
Service de l'Éducation
Des conventions
et dispositifs du territoire (CTG/CLS/
TER).



53 AGENTS

38,01 ETP

et 95 saisonniers sur l'année



- 802 K€

RESTE À CHARGE

en fonctionnement

ENFANCE

LA PRIORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS EST DE PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DIVERSIFIÉE ET DE CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS DE 3 À 12 ANS EN RESPECTANT LES VALEURS ÉDUCATIVES MISES EN PLACE.

Réalisations 2025

Projet éducatif de territoire

Ecriture du Projet Educatif De Territoire (PEDT) à l'échelle de toutes les communes.

Savoir rouler à vélo

Formation de 4 animateurs et acquisition de matériel pour le programme « savoir rouler à vélo » (SRAV) qui sera déployé dans les accueils de loisirs afin de favoriser l'apprentissage du vélo auprès des publics jeunes.

Soirées parentalité

Des soirées parentalité ont été organisées au sein des accueils de loisirs, accompagnées d'actions de prévention destinées aux jeunes de 6 à 17 ans.

Chiffres clés



1 416

enfants ont fréquenté
les structures

207

enfants sont partis en séjour
pour 216 places

120

enfants ont participé aux
semaines thématiques
sur 120 places



Focus sur

Le projet pôle enfance à Tiercé

Le projet consiste en un espace pour les activités du relais petite enfance (RPE), un lieu d'accueil pour le lieu d'accueil enfants parents (LAEP), un accueil de loisirs maternel 3/6 ans permettant d'accueillir 80 enfants, un espace extérieur qui se confond avec le multi-accueil 0/3 ans. Ce lieu, pensé pour les enfants et les familles, permettra de développer les actions parentalité inscrites dans la CTG, proposant des espaces de réunions possibles pour la CCALS, des espaces mutualisés ouverts permettant la continuité éducative... Un projet mené avec le CAUE, le CPIE, et l'architecte BIGRE. Un projet financé et soutenu par la CAF de Maine-et-Loire.

Perspectives 2026

- Accompagner le projet du futur pôle enfance à Tiercé.
- Réfléchir à l'avenir de l'accueil de loisirs des Trinottières.
- Former les agents à la prévention/détection des violences intra familiales.
- Mettre en place de l'analyse de la pratique pour accompagner les agents sur les ateliers de prévention.
- Déployer le Savoir Rouler à Vélo sur les accueils de loisirs.
- Poursuivre la réflexion sur l'accompagnement à la parentalité.
- Travailler à la continuité éducative avec les écoles et les services périscolaires du territoire.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
Projet Educatif de Territoire
Travail réalisé avec les
conventions et dispositifs du
territoire (CTG/CLS/TER).



18 AGENTS

16,32 ETP

et 15 saisonniers dans l'année



- 547 K€

RESTE À CHARGE

en fonctionnement

JEUNESSE

LES ESPACES JEUNES DU TERRITOIRE SONT DES LIEUX DE VIE, D'ÉCHANGES ET DE DÉCOUVERTE POUR LES JEUNES DE 10 À 17 ANS. LA CCALS PROPOSE ÉGALEMENT UN ACCOMPAGNEMENT DES 11-25 ANS SUR DES THÉMATIQUES DE L'INFORMATION JEUNESSE.

Réalisations 2025

Projet éducatif de territoire

Ecriture du Projet Educatif De Territoire à l'échelle de toutes les communes.

Épicerie solidaire

Création d'une épicerie solidaire via Info jeunes.

Ateliers de prévention

Des ateliers de prévention ont été organisés dans toutes les classes des 2 collèges, soit auprès de 1 020 collégiens (720 à Seiches-sur-le-Loir et 300 à Durtal).

Temps de travail

Augmentation du temps de travail à 35h pour les responsables des espaces jeunes.



Focus sur

L'épicerie solidaire

Face à la précarité croissante des 18-25 ans, notamment en milieu rural, l'équipe Info jeunes a lancé une initiative innovante et citoyenne : La P'tite épicerie, une épicerie solidaire pensée pour les jeunes et co-construite avec eux. Les espaces jeunes sensibilisent les jeunes et participent à cette initiative en collectant des produits alimentaires et hygiéniques. Située à Seiches-sur-le-Loir, au sein d'Info jeunes, cette épicerie offre gratuitement les produits collectés aux jeunes qui en ont besoin.

Chiffres clés



423

jeunes ont fréquenté l'un des espaces jeunes

117

jeunes accueillis à l'Info jeunes

1 020

élèves ont bénéficié d'ateliers de prévention au sein des collèges

184

jeunes ont participé aux séjours sur la période estivale

250

élèves de 5^{ème} au Forum des métiers

68 900

heures de présence jeunes en 2025 (un record)

Perspectives 2026

- Réfléchir à l'organisation des équipes jeunesse : modalités d'accueil
- Mettre en place l'analyse de la pratique pour accompagner les agents notamment dans leur mission de prévention.
- Développer l'Épicerie solidaire.
- Harmoniser les ateliers de prévention dans les 2 collèges.
- Décliner le projet « Jeux joue numérique ».

Accusé de réception en Préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
Projet Educatif de territoire (CTG/CLS/TER).



2 AGENTS
2 ETP



- 119 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

PROXIMITÉ SOCIALE ET PRÉVENTION SANTÉ

LA PROXIMITÉ SOCIALE PERMET DE MIEUX
ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE VIE DES HABITANTS
DU TERRITOIRE À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR VIE TOUT
EN TISSANT DES LIENS SOCIAUX ET EN CONSTRUISANT
ENSEMBLE L'ANIMATION LOCALE.

Réalisations 2025

9^{ème} édition du programme « Je vous invite à... »

Programmation élaborée avec les acteurs du territoire du groupe « Bien vieillir ensemble » et des communes autour du numérique, bien vieillir au volant, bien-être, alimentation saine, richesses du territoire, mobilité, activité sportive, complété par des temps forts.

Semaine bleue

Programme pour favoriser le bien vieillir sur l'ensemble du territoire, créer du lien et rompre l'isolement. Cette édition, sur le thème « Vieillir : une force à partager », a rassemblé 217 participants aux 27 animations proposées par 14 communes du territoire : séances de cinéma, concert, visite de musée...

Conférence sur le thème de la succession et mandat de protection future des seniors

La conférence a réuni 65 participants et a permis de mieux comprendre les dispositifs juridiques associés :

- le mandat de protection future,
- les différentes formules possibles selon les situations individuelles,
- les enjeux liés à la succession,
- les démarches à anticiper de son vivant, avec les interventions de deux notaires.

Théâtre interactif « Vive la retraite ! »

Le groupe Bien vieillir ensemble, en partenariat avec la CCALS, a organisé une séance de théâtre interactif « Vive la retraite ! », animée par la Compagnie Casus Délire, pour aborder les bouleversements liés à la fin de la vie professionnelle.

Coordination d'actions en faveur des publics vulnérables

2^{ème} édition de Blabla Poussettes : 6 animations à Durtal et Seiches-sur-le-Loir pour 3 à 6 familles (4 à 10 enfants), en partenariat avec la PMI-MDD, le service de la petite enfance, Mobil'idées et la CAF.

Focus sur

Le Contrat Local de Santé

Signature le 5 juin 2025 par : la CCALS, l'ARS, la CPAM, la CAF et la MSA.

Le lancement du projet a réuni 42 professionnels, élus et 770 habitants interrogés dans le cadre du diagnostic préfigurateur.

Le CLS se décline autour de 14 fiches actions pour agir sur les 4 enjeux identifiés sur 3 ans :

- Axe 1 : accès aux soins et connaissance du système de santé,
- Axe 2 : prévention et repérage des fragilités,
- Axe 3 : santé mentale et violences,
- Axe 4 : santé environnement.

La mise en œuvre de la feuille de route est en cours avec les différents partenaires du territoire et les signataires et acteurs de la prévention santé en Maine-et-Loire.

Chiffres clés



57 %

des animations « je vous invite à ... » 2025/2026 financées par la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

6

temps forts avec plus de 200 participants

Perspectives 2026

- Poursuite du programme « Je vous invite à ... » pour sa 10^{ème} édition.
- Animer le CLS en lien avec les conventions et dispositifs du territoire (CTG avec la CAF/Projet Educatif de Territoire/Territoire Educatif Rural avec l'Education Nationale).
- Poursuivre la coordination en interne avec les partenaires du territoire, départementaux et régionaux, pour déployer une offre d'animation en prévention en lien avec la santé (santé mentale, addictions), le logement, l'isolement social, vulnérabilité.
- Renforcer la coopération avec Mobil'idées.
- Mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (conforter la politique éducative et de soutien à la parentalité et favoriser les parcours professionnels).

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
qui accompagnent les publics vulnérables.



10 AGENTS
9,07 ETP



- 357 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

FRANCE SERVICES ET LE NUMÉRIQUE

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PUBLICS SONT LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE ACCÈS AUX DROITS. LES CONSEILLERS ACCOMPAGNENT LES USAGERS DANS LEURS DÉMARCHES ET LES METTENT EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES.

Réalisations 2025

Charte équipe

Une charte d'équipe a été élaborée avec pour objectif de définir clairement les principes fondamentaux, les valeurs partagées et les comportements attendus de chaque membre. Elle constitue un véritable outil de référence et un guide essentiel pour les interactions quotidiennes et la prise de décisions collectives.

Portes ouvertes des France services

60 usagers ont poussé les portes des France services de Durtal, Seiches-sur-le-Loir et itinérant. Ces journées ont pour objectif de renforcer la visibilité du dispositif, de favoriser la rencontre entre les usagers et les partenaires et de mieux faire connaître les champs d'intervention de chacun.

Appel à manifestations d'intérêt « Lieux innovants, Lieux accueillant »

France services a été retenue pour bénéficier d'un coaching personnalisé pendant un an et être accompagnée par une mission d'ingénierie qui tendrait vers une transformation/rénovation des lieux et l'amélioration de l'agencement des espaces communs du site de Seiches-sur-le-Loir.

Expérimentation du coffre-fort numérique

Le coffre-fort numérique permet aux habitants vulnérables de stocker leurs documents administratifs et personnels dans un espace sécurisé, facilitant ainsi la gestion de leurs démarches quotidiennes.

Focus sur

Permanence numérique

En complément de l'action des conseillers France services, le rôle du conseiller numérique est d'aider les usagers à s'approprier les outils numériques au quotidien, tels que :

- prendre en main un équipement informatique,
- naviguer sur internet,
- créer et gérer du contenu numérique,
- installer et utiliser des applications.

Chiffres clés

Par rapport à 2024



12 %

de fréquentation en plus
à Seiches-sur-le-Loir

28 %

de fréquentation en plus
à Durtal

14 %

de fréquentation en plus
au sein du France services itinérant



Perspectives 2026

- * Engager une démarche « d'aller vers » : renforcer la proximité avec les habitants, identifier les freins d'accès aux droits et adapter les modalités d'intervention dans un souci de réduction des inégalités sociales de territoire.
- * Soutenir le parcours « acteurs de vos clics » en lien avec les conseillers France services, plusieurs partenaires locaux et le conseiller numérique.
- * Faire une demande de labellisation France services de l'antenne de Seiches-sur-le-Loir.

* Poursuivre la réflexion engagée pour la mise en place d'un « lieu accueillant » pour la mise en œuvre de la mission de l'antenne France services de Seiches-sur-le-Loir.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-12
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception en préfecture : 22/09/2026



1 AGENT
1 ETP



- 221 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

CULTURE

LE SERVICE CULTURE MET EN PLACE L'ENSEMBLE DES ACTIONS CULTURELLES À DESTINATION DES HABITANTS DU TERRITOIRE ET REND ACCESSIBLE À TOUS LA CULTURE EN MILIEU RURAL.

Réalisations 2025

Parcours d'Education Artistique et Culturelle à destination des habitants

Le service a organisé quatre parcours d'Éducation Artistique et Culturelle animés par les compagnies Pyramid, les Merveilles, Toile d'Eveil et Angélique Cormier, offrant aux habitants des ateliers, résidences, rencontres et restitutions scéniques dans des disciplines variées (danse, théâtre, pliage, éveil musical). Ces parcours ont impliqué 1 741 participant, avec une répartition équilibrée entre enfants/jeunes et adultes, dont 889 en ateliers et 852 spectateurs lors des soirées de restitution. Ouverts à un public large et diversifié (écoles, accueils de loisirs, EHPAD, adultes en réinsertion professionnelle ou en situation de handicap, bénévoles, usagers des bibliothèques et musiciens amateurs), ces parcours ont couvert les trois polarités de la CCALS (Durtal, Tiercé, Seiches) ainsi que plusieurs communes voisines (Cheffes, Corzé, Morannes, Marcé, Huillé-Lézigné, Jarzé Villages) renforçant ainsi l'accès à la culture pour tous sur le territoire.

Nouvelle convention avec AMUSIL

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été rédigée avec AMUSIL et Rives du Loir en Anjou. Celle-ci fixe les orientations de l'association d'enseignement musical et lui attribue des moyens financiers négociés jusqu'en 2027.

Edition 2025 du Festival sur la commune de Seiches-sur-le-Loir

La nouvelle formule du festival, retravaillée en 2024, a été renforcée et consolidée en améliorant sa co-construction avec la commune accueillante, ses services, son tissu associatif, ses commerçants et ses habitants. Elle a réuni 6 000 festivaliers.

Focus sur

Les soirées culturelles EAC

En 2025, les restitutions des ateliers artistiques ont été repensées en soirée pour offrir plus de visibilité et valoriser les actions culturelles. Celles-ci, autrefois organisées en journée sans public extérieur, sont désormais intégrées en première partie des spectacles professionnels permettant de mêler amateurs et professionnels. Ces événements ont aussi mis en lumière le travail des scolaires, accueils de loisirs et espaces jeunes, tout en favorisant des rencontres conviviales avec les artistes.

« Dessine-moi une brebis » (Cie Les Merveilles) a attiré 500 spectateurs à l'Espace Air Passion à Marcé tandis que « Macera » (Cie Pyramid) a réuni 340 personnes à Durtal.

Chiffres clés



1 741
participants EAC

4
parcours EAC variés



9
compagnies
sur le festival

12
représentations sur le festival

6 000
spectateurs au festival

Perspectives 2026

- * Poursuivre la mise en place de 2 parcours d'Education Artistique et Culturelle avec la même qualité et la même exigence en élargissant les publics concernés, en renforçant les partenariats et en créant de nouveaux.
- * Préparer l'édition du festival 2026 à Cheffes en co-construisant avec la commune accueillante, ses services, son tissu associatif, ses commerçants et ses habitants.

Poursuivre le travail de concertation avec la commune accueillante afin que celui-ci repose et mette en valeur l'ensemble des services CCALS.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



11 AGENTS
10,1 ETP



- 560 K€
RESTE À CHARGE
en fonctionnement

LECTURE PUBLIQUE

LES 15 BIBLIOTHÈQUES INTERCOMMUNALES DE LA CCALS CONSTITUENT LE SERVICE LECTURE PUBLIQUE. IL ORGANISE ET COORDONNE LES BIBLIOTHÈQUES ET LES ANIMATIONS PERMETTANT DE DÉVELOPPER UN PROJET CULTUREL TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

Réalisations 2025

Plusieurs temps forts

En mars 2025, le 1^{er} temps fort autour du jeu sur toutes les bibliothèques du réseau : 18 animations et 351 personnes. En octobre et novembre 2025, 2^{ème} temps fort réseau « Je fais le tour des comptines » qui clôture le projet comptines étalé sur 2 ans avec temps de formation, achat et création d'outils comptines (Maison des comptines) : 21 animations pour 479 personnes.

Convention avec les associations

Rédaction d'une convention, avec l'appui des bénévoles, pour clarifier le rôle des associations qui œuvrent dans les bibliothèques en complémentarité du réseau. Signature avec les associations en cours.

Projet médiathèque à Tiercé

Le projet de médiathèque a été validé avec le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement. Des boîtes à idées et des ateliers participatifs ont été mis en place à destination des partenaires et habitants.

Focus sur

L'accompagnement et le soutien de l'engagement bénévole

En octobre 2025, la charte du bénévole a été adoptée. Elle encadre et sécurise l'engagement des 205 bénévoles au sein du réseau des bibliothèques constituant ainsi un élément essentiel pour structurer et accompagner leur activité pour le service public. Une lettre d'information trimestrielle a également été mise en place en août 2025. Elle permet de communiquer régulièrement sur les actualités et actions menées par le réseau lecture publique, le Bibliopôle, avec des rubriques dédiées pour mieux utiliser le logiciel et les services partenaires du territoire. Le réseau des bibliothèques a également développé, entre 2024 et 2025, un cycle de quatre formations internes dans le cadre de son projet « comptines ». La dernière s'est tenue en octobre 2025. Ainsi, plus de 20 bénévoles ont suivi une ou plusieurs sessions, renforçant ainsi leurs compétences dans la création d'outils ou la mise en place d'animations à destination du jeune public.



Perspectives 2026

- Poursuite des enjeux inscrits dans le plan lecture publique : reprise d'écriture de la politique documentaire et consolidation des services proposés par le réseau.
- Intégration de nouveaux agents dans le fonctionnement (équipe renouvelée par moitié depuis septembre 2025).
- Préparation du projet de médiathèque à Tiercé.
- Accompagnement des 205 bénévoles dans leur mission de service public et prise en compte d'un rôle complémentaire pour les associations qui
- supplémentaires de manière autonome.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Chiffres clés



5 484
lecteurs actifs

3 080
personnes

fréquentent les animations

205
bénévoles



153 725
prêts

+ 4,3 % par rapport à 2024

8 886
réservations

+ 31,6 % par rapport à 2024



1 AGENT

1 ETP

+ 4 saisonniers - 1,34 ETP



- 211 K€

RESTE À CHARGE

en fonctionnement

LOISIRS

LA PISCINE ET LA BASE DE LOISIRS DE MALAGUÉ SONT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DESTINÉS À OFFRIR UN MOMENT DE LOISIRS, DE DÉTENTE OU DE SPORT AUX HABITANTS ET TOURISTES DU TERRITOIRE.

Réalisations 2025

Piscine Aqua'relle

La piscine a accueilli 35 classes de CM1-CM2 des écoles primaires publiques et privées du territoire en mai et juin afin que les jeunes puissent valider d'ici la fin du cycle 3 « le savoir-nager en sécurité » avec leur enseignant.

Depuis 2024, la piscine reçoit également les élèves de 6^{ème} du collège Vallée du Loir (Seiches-sur-le-Loir) en plus des élèves de 6^{ème}-5^{ème} du collège des Roches à Durtal. Ces sept nouvelles classes accueillies permettent aux élèves n'ayant pas obtenu le « savoir-nager en sécurité » en primaire de le valider au collège ou de perfectionner la nage. Afin de garantir une équité territoriale et intégrer les deux collèges dans le planning de la piscine, la durée d'ouverture de la piscine a été élargie à septembre pour les scolaires.

Guinguette de Malagué

La guinguette de Malagué a rouvert ses portes dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire accordée pour une durée de trois ans à un nouveau gestionnaire. Celui-ci a été choisi suite à un appel à projet déposé pour reprendre la restauration sous forme snacking/repas à emporter sur le site pour une période allant minimum du 15 mai au 15 septembre moyennant redevance.

Pour compléter l'offre sur place et garantir un niveau de sécurité minimal sur le site très fréquenté en période estival, nous avons recruté 2 BNSSA afin d'assurer la surveillance de l'étang en juillet et août.

Focus sur

Malagué : un Espace naturel sensible

Le site de Malagué est un boisé classé Espace naturel sensible par le Département. Cette année, nous avons dû faire face à deux fermetures au public du site sur ordre de la Préfecture afin de prévenir le risque incendie. Ce risque constitue un nouvel enjeu pour la collectivité. Afin de se prémunir de tout incident, la CCALS a retiré tout barbecue et a interdit aux usagers l'usage de tout feu sur le site (cigarette, barbecue...).



Chiffres clés



3 723

entrées piscine primaires

800

entrées piscine collégiens

4 331

entrées piscine tout public

555

cours individuels
ou aquagym vendus

1 462

baigneurs à Malagué
en zone surveillée en juillet-août

Perspectives 2026

- * Renaturation du site de Malagué : la CCALS a dû procéder à de nombreuses coupes d'arbres sécuritaires non remplacés qui

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEI2026-09-05-DE

Date de télétransmission : 23/09/2025

Date de réception préfecture : 22/09/2026

Site de Malagué : un espace naturel sensible. Le poste de surveillance de Malagué qui n'est plus aux normes.

FOCUS sur

LES SERVICES SUPPORTS

En appui aux politiques publiques

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



RESSOURCES HUMAINES PRÉVENTION

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES, PAR LE RECRUTEMENT, LA FORMATION, LA GESTION DES PAIES, LA CARRIÈRE ET LES DROITS DES AGENTS, LA PRÉVENTION.

Réalisations 2025

Négociation salariale

Négociation salariale sur la mise en place de la participation employeur pour la santé au 1^{er} janvier 2026 - 15 €/mois par agent détenteur d'une mutuelle santé labellisée.

Offre de santé collective

Accord de la CCALS pour la participation à la procédure de mise en concurrence avec les 5 centres de gestion des Pays de la Loire pour une offre de santé collective. Les résultats seront communiqués en juillet 2027.

Agent de prévention

Nomination d'un agent de prévention à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

E-evaluation

Lancement du logiciel e-evaluation pour la dématérialisation des entretiens professionnelles.

Focus sur

Elaboration du plan de formation et refonte du règlement de formation

La CCALS a engagé un projet structurant visant à élaborer son plan de formation et à refondre son règlement, avec l'accompagnement du CNFPT, de M. Gemin et de Mme Ceinturet (cabinet OPTIM'HOMME).

Ce projet s'est appuyé sur une organisation en deux instances complémentaires :

- Un groupe projet opérationnel, composé d'agents de la collectivité. Il s'est réuni pour conduire les travaux autour de quatre étapes clés :

- Montée en compétence collective : harmonisation des connaissances sur la formation dans la fonction publique

- Diagnostic de l'existant : recensement et analyse des outils, formulaires et procédures
- Conception et amélioration : création des outils manquants et ajustement des supports existants
- Formalisation : finalisation des outils et structuration du plan de formation
- Un comité de pilotage stratégique réunissant élus, direction, service RH, agent de prévention et représentant du CST, il a assuré :
 - le suivi global du projet,
 - la validation des livrables,
 - l'ajustement des orientations tout au long de la démarche.

Le règlement de formation a été adopté lors du bureau communautaire le 18 décembre 2025.

Chiffres clés



5

personnes stagiairisées

5

médailles du travail
décernées

7

naissances

3 125

bulletins de paie
dont ceux des élus

Perspectives 2026

- * Organisation des élections

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de transmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- * Négociations salariales sur la refonte du régime indemnitaire.



5 AGENTS
4,5 ETP

FINANCES

LE SERVICE PRÉPARE LES BUDGETS ET LES DIFFÉRENTS RAPPORTS RÉGLEMENTAIRES. IL VEILLE AU BON ENGAGEMENT, AU MANDATEMENT DES DÉPENSES ET À LA LIQUIDATION DES RECETTES DE TOUS LES SERVICES. IL ASSURE LA RÉALISATION DES ÉCRITURES COMPTABLES COMPLEXES.

Réalisations 2025

Création de la régie de recettes de taxe de séjour

Qualité comptable

La synthèse de la qualité des comptes locaux présentée en juin 2025 par le conseiller aux décideurs locaux a conclu à un niveau global très satisfaisant. Cette analyse a néanmoins permis d'identifier la nécessité de procéder à certaines régularisations comptables portant sur des exercices antérieurs. Ces opérations ont donné lieu à des délibérations et écritures comptables correctives menées à terme au cours de l'exercice 2025. Ces régularisations s'inscrivent dans une démarche de fiabilisation des comptes, conformément aux principes de sincérité et de qualité comptable applicables aux collectivités territoriales.

Logiciels supports

Berger Levraut pour la gestion financière au quotidien

Finance Active pour la gestion de la dette

Docapost Fast-Parapheur pour la signature électronique des bons de commande

Meddi Rôles fiscaux pour la lecture des bases fiscales transmises par les services de la DGFIP



Chiffres clés



6
budgets

En dépenses :

12 387
mandats

13,18
jours de délai global
de paiement des factures
en moyenne

En recettes :

3 651
titres

99 %
de taux de recouvrement

110,57
jours de délai de recouvrement
en moyenne

5
régies de recettes

Perspectives 2026

- * Mise en œuvre d'un nouveau logiciel financier, avec une phase progressive d'appropriation, de
- de réception en préfecture
- 049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
- Date de transmission : 22/09/2026
- Date de réception préfecture : 22/09/2026
- de moderniser les outils de gestion et
- de sécuriser la chaîne comptable.



4 AGENTS
4 ETP

COMMANDE PUBLIQUE

LES MARCHÉS PUBLICS SONT DES CONTRATS CONCLUS À TITRE ONÉREUX PAR UN OU DES ACHETEURS PUBLICS AVEC UN OU PLUSIEURS OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES PUBLICS OU PRIVÉS, POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES.

Réalisations 2025

Concours de maîtrise d'œuvre

Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la création de la maison de l'économie de Tiercé.

Attribution maîtrise d'œuvre

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège de la CCALS.

Procédure formalisée

Relance en procédure formalisée du lot 3 du marché de travaux sur les réseaux d'assainissement et nouvelle station d'épuration de Seiches-sur-le-Loir suite à une infructuosité. Le lot 3 concerne la construction proprement dite de la station d'épuration.

Appel d'offres

Renouvellement de l'appel d'offres restauration scolaire dans le cadre d'un groupement de commandes.

Achat matériel

Opération d'achat de matériel destiné à la mobilité (véhicules électriques et vélos à assistance électrique).

Focus sur

Un guide interne pour le service

Travail sur la création d'un guide interne de la commande publique qui sera publié en 2026. Ce travail nous a amené à réfléchir à l'ensemble de nos procédures d'achat.



Chiffres clés



2
procédures
formalisées

19
procédures notifiées
représentant 26 lots

75
marchés en
suivi d'exécution

7 300 000 €
montant attribué HT
sur l'ensemble des marchés

1
concours de
maîtrise d'œuvre

Perspectives 2026

- ✱ Poursuite des formations internes auprès des services sur la réglementation « marchés publics ».
- ✱ Mise en place d'une nomenclature achat et déploiement d'un recensement des achats passés

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEP2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- ✱ Publication du guide interne de la commande publique de la CCALS.



1 AGENT
1 ETP

POLITIQUES CONTRACTUELLES

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES POLITIQUES CONTRACTUELLES (PARTENARIATS FINANCIERS ET SUBVENTIONS AU PROFIT DES PROJETS PORTÉS PAR LA CCALS).

Réalisations 2025

Procédures

Animation, gestion et suivi des procédures contractuelles pour la CCALS avec les financeurs.

Elaboration, rédaction et suivi des projets de contractualisation cohérents avec les orientations politiques

Suivre la politique de contractualisation, mettre en œuvre un reporting.
Négocier, animer et suivre les instruments financiers.
Assurer une veille sur l'évolution réglementaire des mesures et appels à projets.

Assistance maîtrise d'ouvrage

Conseiller et assister les porteurs de projets.
Assurer un conseil auprès des mairies du territoire pour le montage des dossiers de demandes de subventions.

Suivi des dossiers

Suivi des dossiers de subventions des services de la CCALS.

Conseil de développement

Coordination des actions menées avec le Conseil de développement Loire Angers.

Focus sur

Le Projet de territoire

Un bilan du projet de territoire a eu lieu avec le comité de suivi. L'occasion d'échanger et de dresser le bilan des 7 politiques adoptées par les élus communautaires en 2021.

Chiffres clés

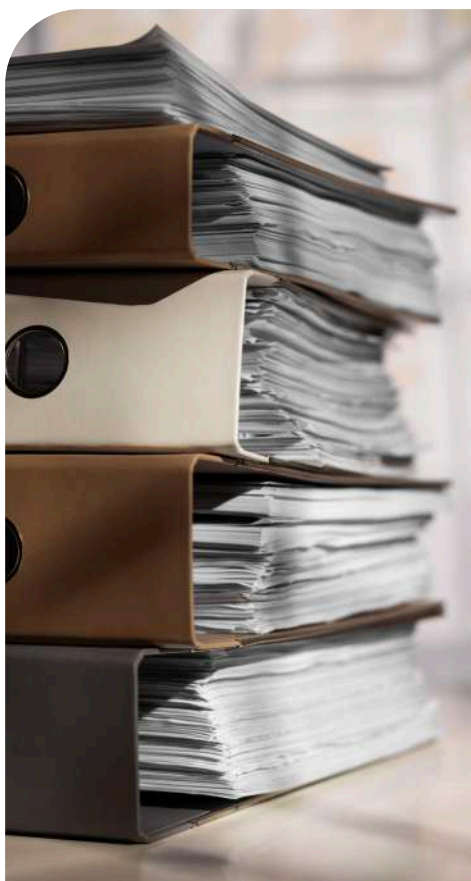


50
dossiers traités



894 000 €
subventions perçues

1 085 000 €
subventions notifiées
aux projets de la CCALS



Perspectives 2026

- * Animation, gestion et suivi des procédures contractuelles pour la CCALS avec les financeurs.
 - * Elaboration, rédaction et suivi des projets de contractualisation cohérents avec les orientations politiques :
 - suivre la politique de contractualisation, mettre en œuvre un reporting,
 - négocier, animer et suivre les instruments financiers,
 - assurer une veille sur l'évolution réglementaire des mesures et appels à projets.
 - * Assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - conseiller et assister les porteurs de projets,
 - assurer un conseil auprès des nouveaux élus du territoire pour le montage des dossiers de demandes de subventions.
 - * Suivi des dossiers de subventions
- Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEC2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
Loire Angers.



2 AGENTS
1,5 ETP

INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE

LE SERVICE INFORMATIQUE VEILLE À CE QUE CHAQUE UTILISATEUR DES SERVICES DISPOSE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION SÉCURISÉ, PERFORMANT POUR SON ACTIVITÉ ET EN PHASE AVEC LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.

Réalisations 2025

Renouvellement de 7 ordinateurs

Renouvellement des tablettes de la médiathèque

Achat d'écrans

17 écrans ont été achetés sur le budget général et 6 sur le budget développement économique pour le Lieu Bêta.

Vidéoprojecteur

Acquisition d'un vidéoprojecteur et d'une sono avec deux micros sans fil.

Logiciel car@ds

Module supplémentaire pour dématérialisation des données.

Messagerie Bluemind

Mise à jour de la version 5 de la messagerie Bluemind.

Licences informatiques

En 2025, toutes les licences informatiques (logiciels, hébergements et contrats de maintenance) des différents pôles ont été regroupées dans un budget unique dédié à l'informatique. Cette centralisation permet une meilleure visibilité des dépenses.



Focus sur

Migration de l'antivirus

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité informatique, l'antivirus a été remplacé pour une solution plus performante et européenne. Cette nouvelle solution permet de mieux protéger les postes informatiques contre les virus et les cyberattaques. Elle apporte une surveillance supplémentaire en détectant les comportements suspects en temps réel afin de réagir plus rapidement en cas de menace. Cette migration permet :

- d'améliorer la sécurité du parc informatique,
- de détecter plus rapidement les attaques,
- de mieux protéger les données et les utilisateurs,
- et de moderniser les outils de cybersécurité de l'entreprise.

Ce changement représente une évolution importante pour renforcer la protection du système informatique.

Chiffres clés



160
ordinateurs
dont 130 portables
et 30 fixes

190
licences Bluemind
dont 137 licences agents
et 53 licences élus

39
structures connectées
dont 10 en ADSL
25 en fibre mutualisée
4 en fibre dédiée

8
copieurs

42
imprimantes

18
bornes wi-fi

2
serveurs physiques
et 6 machines virtuelles

Perspectives 2026

- * Marchés publics :
 - lancement d'un nouveau marché Télécom,
 - lancement d'un nouveau marché informatique,
 - lancement d'un nouveau marché copieurs.
 - * Cybersécurité : projet de réalisation d'un audit de sécurité avec l'intervention d'un prestataire afin d'identifier les vulnérabilités du système d'information (test d'intrusion) et mettre en place une PSSI définissant les règles et bonnes pratiques de sécurité de la CCALS.
- Date de réception en préfecture : 04/09/2025
Date de transmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025
- avec accompagnement sur la mise à jour de la RGPD.



3 AGENTS
2,5 ETP

COMMUNICATION

LA COMMUNICATION EST UN ENJEU MAJEUR POUR S'ADRESSER AUX HABITANTS DU TERRITOIRE, FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE ET RENDRE L'INSTITUTION PLUS VISIBLE.

Réalisations 2025

Une mise en commun avec les communes

Des réunions avec les communes pour mutualiser des méthodes ou outils de travail ont été planifiées. En 2025, celles-ci ont principalement portées sur le déploiement pour toutes les communes de l'application Intramuros. Cette application permet à chaque personne qui l'a téléchargée d'être informée de l'ensemble des événements, services publics, informations communales et intercommunales de la commune à laquelle elle a choisi d'être abonnée.

De nouveaux outils réalisés

Une lettre du bénévoles a été créée pour les 205 bénévoles du réseau des bibliothèques afin de partager avec eux les mises à jour du logiciel, des outils de veille règlementaires, des informations sur les services ou collectivités partenaires du réseau. Elle est envoyée sous format numérique 3 fois par an.

Poursuite des outils pour les services et accroître la visibilité de la communauté de communes

La signalétique a fini d'être déployée sur les sites et services de la communauté de communes

Adaptation des supports aux mesures de sobriété

Chaque année, le service remet à jour et crée de nouveaux supports de communication pour tous les services (plaquettes, programmes, flyers, affiches, roll-up, bâches, vidéos, photos, communiqués de presse, expositions, rapports, infographies...). Pour être plus vertueux, les supports sont imprimés sur du papier mat et le nombre d'impressions a été corrigé et revu à la baisse autant que nécessaire, voire supprimé.

Focus sur

Campagne de covoiturage

La CCALS a été désignée comme cheffe de file afin de concevoir une campagne de covoiturage à l'échelle du Département. Les affiches et banderoles réalisées par le service ont été déployées dans l'ensemble du Département par les partenaires réunis autour des mobilités.



Chiffres clés



300

supports réalisés environ

77 666

visites sur le site internet



4 151

followers Facebook

302

followers Instagram

Perspectives 2026

- Poursuite des outils de communication en fonction des besoins des services

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
Séance de l'assemblée pour accompagner le guide de l'élu, fiches synthèse par service, vidéos promotionnelles.



TECHNIQUE ET PATRIMOINE

LES SERVICES TECHNIQUES GÈRENT ET ENTRETIENNENT LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : ESPACES VERTS, VOIRIES DES ZONES D'ACTIVITÉS, VÉHICULES, ENGINS ET ÉQUIPEMENTS, BÂTIMENTS...

Réalisations 2025

Services techniques

Réalisation d'une extension du bâtiment des services techniques pour permettre le stockage des matériels des directions.

ZA du Perray

Travaux d'aménagement de la zone d'activité du Perray à Etriché et livraison de nouvelles parcelles à aménager.

Travaux à la piscine

Gros travaux de maintenance et de rénovation de la piscine pour l'amélioration du confort thermique : isolation en toiture et réfection complète, rénovation du hall d'entrée et isolation, locaux techniques, et création d'une nouvelle ombrière.

Permis de construire

Dépôt des permis de construire pour l'accueil de loisirs de Tiercé et pour l'extension du siège de la CCALS en vu du regroupement des agents.

Éclairage

Remplacement et modernisation des éclairages énergivores sur les ZA de Durtal et Seiches-sur-le-Loir (en partie - 1^{ère} phase).

Focus sur

Extension du siège de la CCALS

Le projet consiste à regrouper sur le siège tout le personnel CCALS actuellement délocalisé dans le bâtiment Val de Sarthe et Berthe Bachet et ainsi d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents et élus. Ce projet permet également de séparer les deux collectivités que sont le syndicat de déchets et la CCALS.

Le transfert des 27 agents situés à Val de Sarthe et de 4 agents à Berthe Bachet permet aussi la mutualisation des véhicules et de réduire les dépenses de fonctionnement.

L'extension ajoutée représente 970 m² portant la future surface totale à 2 158 m² dont 411 m² au syndicat de déchets et 20 m² à l'entreprise. Pour mémoire, 163 m² sont déconstruits (pans de mur végétalisés, locaux techniques Ouest). Le coût des travaux prévisionnels en phase APD est estimé à 2 600 000 € HT (hors demandes complémentaires en cours d'études).



Perspectives 2026

- Etude pour les travaux de construction de l'accueil de loisirs sur Tiercé.
 - Début des travaux pour l'extension du siège de la CCALS.
 - Etude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la médiathèque à Tiercé.
 - Audit thermique des bâtiments de la CCALS.
 - Début des travaux pour l'aménagement de la zone d'activités
- Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026
- entretien, de maintenance et de végétalisation du patrimoine des zones d'activités.

Chiffres clés



32

véhicules

(entretien, maintenance)

31 ha
d'espaces verts

8 200 m²

de bâtiment à entretenir

14 km

de voirie en zones d'activités



LE SERVICE SIG EST EN CHARGE DE LA RÉALISATION DES CARTOGRAPHIES DE LA CCALS ET DE LA MISE À JOUR DES DONNÉES. A L'INTERFACE DES COMMUNES, IL LES ACCOMPAGNE POUR FACILITER LES ÉCHANGES D'INFORMATION.

Application PICS

Création d'une application « plan intercommunal de sauvegarde » (PICS) rassemblant divers données sur les risques et recensent les moyens d'actions en cas de crise.

Base de données et application assainissement

Création d'une nouvelle base de données assainissement et d'une application géoréférencement des réseaux d'assainissement collectif en classe A. Participation à l'élaboration du cahier des charges pour le marché, études et intégrations des données fournies par le prestataire.

**Projet cartographique réalisé
pour les services voirie et
mobilité**

Cartographie

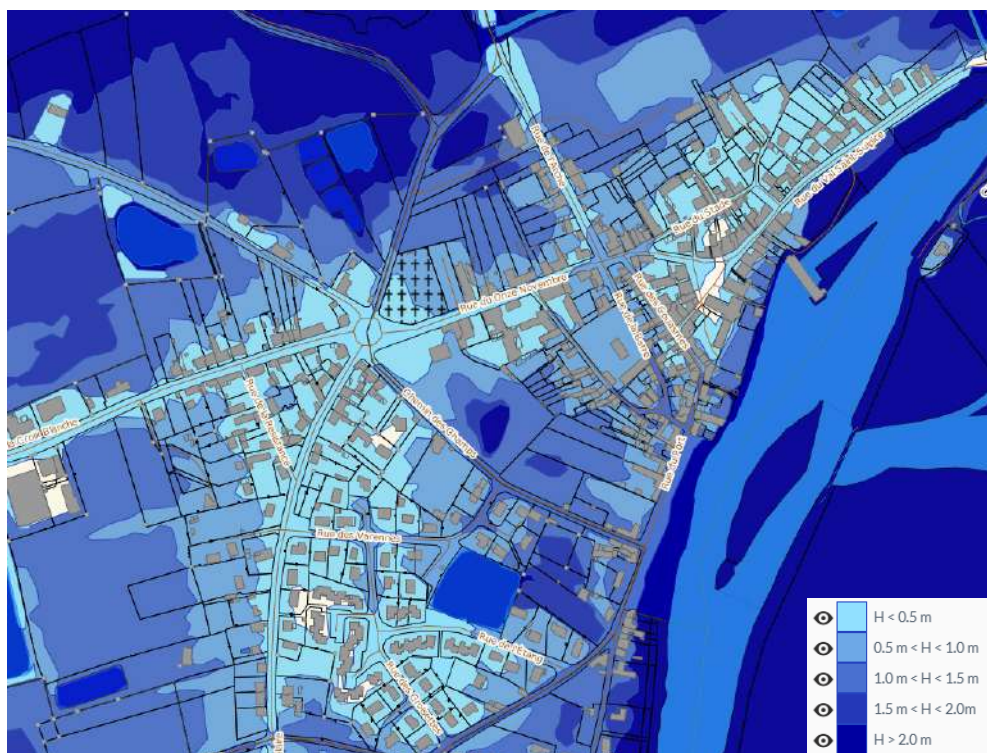
Cartographie des parcelles propriétés de la CCALS pour un diagnostic agricole avec la SAFEB.

Suivi des dossiers

Réalisation d'un atlas du droit de préemption urbain sur les 17 communes. Publication du PLUi dans le Géoportail de l'Urbanisme. Nombreuses cartes pour le service développement économique, les communes (adressage de La Chapelle-St-Laud, Corzé et Tiercé).

L'application Risque-PICS

Mise à disposition dans l'application
Risque-PICS pour les communes de
cartes de précision des hauteurs d'eau
d'inondation selon plusieurs cotes.



Cartographie de simulation des hauteurs d'eau en cas de crue sur la commune de Chefes.

Chiffres clés

24

plans de récolement numérisés avec réseau d'assainissement

Perspectives 2026

- ✱ Formations au WebSIG CCALS pour les communes (arrivée des nouveaux élus, pour les agents).
 - ✱ Participation à l'élaboration d'un référentiel avec le PMLA, l'AURA, LLA et ALM des voies cyclables.
 - ✱ Mise à jour du Web SIG GEO et de sa base de données.
 - ✱ Fusion des bases de données
- Assainissement géoréférencé en cours de réception en préfecture 4 communes et date de transmission : 22/09/2026
 Assainissement géoréférencé en cours de réception en préfecture 11 communes et date de transmission : 22/09/2026
 Assainissement géoréférencé en cours de réception en préfecture 2 communes et date de transmission : 22/09/2026
- avec respect du standard GEOPAL de 2024

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

COOPÉRATIONS TERRITORIALES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE TRAVAILLE DE CONCERT AVEC PLUSIEURS COLLECTIVITÉS SUR DES THÉMATIQUES VARIÉES OU A DÉLÉGUÉ CERTAINES COMPÉTENCES À DES SYNDICATS DONT VOICI LES PRINCIPAUX.

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Le Pôle Métropolitain Loire Angers est un syndicat mixte regroupant plusieurs intercommunalités dont la mission principale est l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). De même, il mène des activités d'études, d'animation, de coordination, de communication et de contractualisation d'intérêt métropolitain articulées autour d'axes stratégiques dans les domaines de l'économie, du tourisme, des déplacements, de l'environnement...

LE SYNDICAT 3RD'ANJOU

Créé conjointement entre les quatre syndicats historiques, les 3RD'Anjou assurent depuis le 1er janvier 2022, la continuité du service de collecte et de traitement des déchets sur le périmètre des 3 Communautés de communes : soit 52 communes, comptant plus de 121 000 habitants. Il est géré par 30 délégués élus, issus des conseils municipaux. 40 collaborateurs sont répartis sur 3 pôles, à Tiercé (siège du syndicat), à Beaulieu-sur-Layon et au Louroux-Béconnais.

LE SYNDICAT MIXTE ANGERS MARCÉ

Le Syndicat Mixte a pour mission l'étude, l'aménagement et la gestion du parc d'activités Angers Marcé depuis 2003, à proximité de l'aéroport d'Angers Loire. Il est composé d'élus d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

LE SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (SEA)

Le SEA regroupe les Communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut-Anjou, Loire Layon Aubance et Anjou Loir et Sarthe, suite à la dissolution des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) de ce secteur, soit 2 500 km², 91 km d'envergure et environ 150 000 habitants.

LE SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AUTHION

Il est né en 2015 et est issu du regroupement de 5 anciens syndicats, de rivières. Au 1^{er} janvier 2019, le SMBAA est devenu la structure unique du bassin versant de l'Authion avec l'intégration du portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Authion (SAGE).

Le syndicat œuvre à une échelle cohérente en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques : le bassin versant de l'Authion. A travers plusieurs programmes d'actions, il participe à la restauration des milieux, à l'amélioration et le suivi de la qualité / quantité des eaux, à la prévention du risque inondation et à la sensibilisation des acteurs du bassin.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES

Créé en 1925, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) intervient sur tout le département et compte parmi les membres la quasi-totalité des communes et intercommunalités. Historiquement acteur de l'électrification, il a élargi ses compétences et accompagne également les collectivités dans leur démarche en faveur de la transition énergétique.

LE SYNDICAT MIXTE BVAR

Créé en avril 2018 et composé de quatre intercommunalités : Anjou Loir et Sarthe, Vallées du Haut Anjou, Loire Layon Aubance et Angers Loire Métropole. Dans ce cadre, le SMBVAR a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. En outre, le Syndicat anime un Programme d'Actions de Prévention des Inondations qui vise à mobiliser les acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

LE SYNDICAT ANJOU HORTIPÔLE

Ce syndicat gère une zone d'activités dédiée à la production horticole sur les communes de Tiercé et Briollay en coopération avec Angers Loire Métropole et la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL 2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Suite à la loi NOTRe, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire pour les EPCI a été transférée aux syndicats Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA).

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LOIRE ANGERS

Le Conseil de développement Loire Angers est l'instance de concertation des Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance et de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole. Renouvelé en 2024 pour un mandat de trois ans, le Conseil de développement est composé de 90 organisations, 30 personnes physiques et 4 membres de droit qui sont issus des 3 intercommunalités. Ils réfléchissent ensemble à l'aménagement et au développement durable de leurs territoires pour améliorer la qualité de vie des citoyens aujourd'hui et demain.

Au-delà de ces 124 membres, 43 citoyens du territoire sont associés aux travaux du Conseil.

Depuis le début du mandat, de nombreuses rencontres ont été organisées par les différentes commissions et groupes de suivi pour partager, débattre et mettre en commun des idées et propositions. A ces groupes de travail se sont ajoutés des moments de visite sur le terrain, des conférences et des tables rondes rassemblant experts et professionnels du sujet traité.

En 2025, le Conseil de développement a travaillé sur :

- les « Mobilités durables et responsables »,
- les « Voyageurs-sédentaires habitants d'un même territoire ».

Les groupes de travail ont également continué à travailler sur « Transition numérique », « Environnement » et « Participation citoyenne intercommunale ».



GLOSSAIRE

- ALSH** : Accueils de loisirs sans hébergement
- APER** : Accélération de la Production d'Energies Renouvelables
- AURA** : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine
- CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- CCALS** : Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
- CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises
- CLEA** : Contrat Local d'Education Artistique
- CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
- CLS** : Contrat Local de Santé
- CTG** : Convention Territoriale Globale
- CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques
- DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
- FPIC** : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
- GEOPAL** : Portail Géographique des Pays de la Loire
- IFER** : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
- LEADER** : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- MCTE49** : Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprise 49
- NAS** (informatique) : Network Attached Storage ou Stockage en réseau
- OCSGE** : Occupation du Sol à Grande Echelle
- PCS** : Plan Commune de Sauvegarde
- PLUi-H** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunale - Habitat
- RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDIS** : Service Départementale d'Incendie et de Secours
- SIG** : Système d'Information Géographique
- SMBVAR** : Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme
- SMO** : Syndicat Mixte Anjou Numérique
- TASCOM** : Taxe sur les Surfaces Commerciales
- TER** : Territoire Educatif Rural
- TH** : Taxe d'Habitation

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



**Communauté de communes
Anjou Loir et Sarthe**

103 rue Charles Darwin
BP 70004
49125 Tiercé
02 52 75 05 05
contact@ccals.fr

www.ccals.fr

 [ccanjouloiretsarthe](https://www.facebook.com/ccanjouloiretsarthe)
 [anjouloirsarthe](https://www.instagram.com/anjouloirsarthe)

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-05-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DURTAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélia, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-06 : Décision Modificative n°2 au Budget Général 2026

POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTIONS :

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M57,

Considérant la nécessité d'ajuster le BP 2026 de la commune pour :

- L'actualisation du taux d'intérêts de l'emprunt pour la gendarmerie
- La régularisation de l'APCP 7 – Pôle de vie sociale en conformité avec la délibération votée le 28/04/2026
- Les compléments de travaux de rénovation des logements de la gendarmerie
- La régularisation du versement des avances sur travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

APPROUVE la décision modificative n°2-2026 du budget principal ainsi qu'il suit :

Dépenses d'investissement				
Chap	Compte	op	Montant	Commentaires
23 - Immobilisations en cours	2313	238	625 000,00 €	Ajustement APCP 7 voté - Tiers lieu
21 - Immobilisations corporelles	21321	244	98 000,00 €	Rénovation Logements gendarmerie
21 - Immobilisations corporelles	2151	232	300 000,00 €	Programme Voirie
21 - Immobilisations corporelles	2111	245	50 000,00 €	Aménagement Zone Entrée de ville
21 - Immobilisations corporelles	21318	242	73 000,00 €	Equipements
041 - Opérations patrimoniales	21321		78 914,50 €	Avances sur travaux
TOTAL			378 914,50 €	

Recettes d'investissement				
Chap	Compte	op	Montant	Commentaires
13 - Subventions d'investissement	1316	237	100 000,00 €	Subvention ARS Maison de santé
13 - Subventions d'investissement	13361	237	200 000,00 €	Subvention DETR Maison de santé
041 - Opérations patrimoniales	238		78 914,50 €	Avances sur travaux
TOTAL			378 914,50 €	

Dépenses de Fonctionnement				
Chap	Compte		Montant	Commentaires
66 - Charges financières	66111		560,00 €	Intérêts d'emprunt Gendarmerie
011 - Charges à caractère général	611	-	560,00 €	Contrats de prestations de services
TOTAL			- €	

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DURTAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélia, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-07 : Avenant au Marché téléphonie : Marché de téléphonie fixe, mobile et data – Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 avec le groupement Bouygues Telecom / Central Com.

POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTIONS :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-1 et R. 2194-2 relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2026 portant attribution et autorisation de signature du marché initial de téléphonie fixe, mobile et data de la Ville,
Vu le contrat de marché initial notifié au groupement Bouygues Telecom / Central Com pour un montant annuel estimatif de 13 263,36 € HT,
Vu le projet d'avenant n°1 transmis par le titulaire, examiné en commission d'appel d'offres le 9 septembre 2026 avec un avis favorable à l'unanimité,
Considérant que lors du déploiement opérationnel, l'affinement des besoins réels de la collectivité a mis en évidence des ajustements volumétriques nécessaires et l'apparition de nouveaux besoins, sans modification de l'objet global du marché,
Considérant que cette évolution représente une augmentation de 15,43 % du montant initial, ce qui respecte les seuils de modification non substantielle prévus par le Code de la commande publique,
Considérant qu'il convient de régulariser cette modification par la voie d'un avenant afin de sécuriser l'exécution financière et juridique du marché

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-07-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de téléphonie fixe, mobile et data conclu avec Bouygues Telecom / Central Com, portant le montant annuel de référence à 15 309,36 € HT, soit une augmentation de 2 046,00 € HT (+15,43 %).

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de la commune.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

VILLE DE DURTAL

3 rue de la Mairie

49430 DURTAL

Représentée par Stéphanie GOHIER, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

BOUYGUES TELECOM

Représentée par Julien, PRUVOT, Directeur BU Marchés Publics

Adresse Commerciale :

1 rue Les Enfants du Paradis

ARCS DE SEINE – Bâtiment C

92100 Boulogne-Billancourt

Adresse Siège social :

13-15 avenue du Maréchal Juin – LE TECHNOPOLE

92360 Meudon-La-Forêt

Siret : 397480930 03464

Contact : adminpublic@bouyguestelecom.fr

Relation Clients : rc-grandscomptes@entreprises.bouyguestelecom.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

2025-06 – Renouvellement de la solution de téléphonie (fixe, mobile, Internet) - Avenant n°1 - REF : 005

■ Date de la notification du marché public : 9/02/2026

■ Durée d'exécution du marché public : 12+12+12+12 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 263,36 €
- Montant TTC : 15 916,03 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par courrier en date du 9 février 2026, la Ville de Durtal a notifié à Bouygues Telecom l'attribution du marché public susmentionné pour un montant de 13 263,36 € HT (soit 15 916,03 € TTC), conformément à l'offre de location du 23 décembre 2025 approuvée par la Commission d'appel d'offres le 7 janvier 2026 et le Conseil Municipal le 27 janvier 2026.

Considérant que :

1. L'analyse des bons de commande a révélé un montant annuel réel des prestations récurrentes de 15 309,36 € HT, incluant les services de téléphonie fixe, mobile et data.
2. Cette différence résulte de l'ajustement des besoins réels en lignes mobiles, services data et téléphonie fixe.
3. Les parties souhaitent régulariser cette différence par le présent avenant, conformément au Code de la commande publique.

Article 1 – Modification des montants financiers

Le montant annuel des prestations récurrentes est ajusté à 15 309,36 € HT, tout en conservant les conditions initiales du marché notifié.

Article 2 – Durée et reconduction

La durée du marché reste conforme à la notification initiale :

- 12 mois fermes, reconductible trois fois par périodes de 12 mois.
- L'acheteur conserve la possibilité de ne pas reconduire le marché dans le respect d'un préavis de 90 jours avant sa date anniversaire.

Article 3 – Clauses inchangées

Toutes les autres clauses de l'acte d'engagement initial et de la notification d'attribution restent applicables.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 046,00 €
- Montant TTC : 2 455,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15,43 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 263,36 € + 2 046,00 € = 15 309,36 €
- Montant TTC : 18 371,23 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Julien PRUVOT Directeur BU Marchés Publics	Boulogne-Billancourt, Le	

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : DURTAL, le 16/09/2026

Stéphanie GOHIER
Maire de DURTAL

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-07-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DURTAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélie, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-08 : Approbation de la convention relative à la participation financière des communes aux dépenses du RASED de la circonscription de Durtal Les 3 Rivières
POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTIONS :

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D321-9,

Vu la circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 relative au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED),

Vu le projet de convention proposé par la DSDEN de Maine-et-Loire et la commune de Seiches-sur-le-Loir,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

D'APPROUVER les termes de la convention relative à la participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du RASED de la Circonscription Éducation Nationale 1er degré de Durtal Les 3 Rivières.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

D'ACCEPTER le versement des quotes-parts financières à la commune de Seiches-sur-le-Loir sur la base des titres de recettes qui seront émis annuellement.

D'INDIQUER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune aux exercices correspondants

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-08-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.

CONVENTION
Relative à la participation financière des communes
aux dépenses de fonctionnement et d'investissement
du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
de la Circonscription Education Nationale 1^{er} degré de
DURTAL LES 3 RIVIERES

Entre

LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE,
Représentée par **l'Inspectrice d'académie**, directrice académique des services de l'Education nationale de Maine et Loire, **Madame Sandrine BODIN,**

Ci-après désignée « la DSDEN 49 »

Et d'autres part les communes ci-dessous représentées par leur Maire : (Les communes couvertes par l'antenne de RASED Antennes Seiches-Durtal

La commune de Seiches sur le Loir représentée par son Maire **Madame GRIFFON**
La commune de Huillé-Lézigné représentée par son Maire **Monsieur CORNUAILLE**
La commune de Durtal représentée par son Maire **Madame GOHIER**
La commune de Morannes sur Sarthe représentée par son Maire **Monsieur DAVY**
La commune de Les Rairies représentée par son Maire **Madame CHARRIER**
La commune de La Chapelle St Laud représentée par son Maire **Monsieur BLEECKE**
La commune de Corzé représentée par son Maire **Monsieur DELECOLE**
La commune de Rives du Loir en Anjou représentée par son Maire **Madame BOURBON**

Ci-après désignées les communes.

Vu le code de l'éducation et notamment son article D321-9

Vu la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent

PREAMBULE :

- En référence à la circulaire Education Nationale n° 2014-107 du 18 août 2014 « Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés », les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires rendent possible l'intervention dans les écoles de personnels spécialisés et permettent ainsi de répondre aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves.
- Dans le premier degré, les personnels intervenant dans le cadre des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (Rased) contribuent à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage, notamment auprès des élèves qui manifestent précocement des écarts sensibles par rapport aux attentes de l'école, et mettent en œuvre des actions de remédiation complémentaires des actions conduites

049-214901274-20260915-DEL2026-09-08-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

par l'enseignant dans sa classe auprès d'élèves rencontrant des difficultés persistantes dans la construction des apprentissages scolaires .

- Les membres du Rased ont vocation à intervenir dans les différentes écoles publiques de la circonscription, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription.
- Les interventions, en fonction du statut de chaque membre du Réseau, et de l'analyse des besoins peuvent prendre différentes formes ; aide à destination des élèves, d'une classe et/ou de l'équipe enseignante.
- Le périmètre d'intervention du Rased de circonscription, organisé en antennes, couvre plusieurs communes ou communes nouvelles. Il est donc proposé à chacune d'elles de participer financièrement aux charges du Rased selon les modalités ci-dessous.

ARTICLE 1 : Clé de répartition

La participation financière par commune est établie au vu du nombre d'élèves inscrits dans ses écoles publiques au 1^{er} janvier. Ce nombre est communiqué par l'IEN de la circonscription de DURTAL LES 3 RIVIERES sur la base des données saisies dans l'application Onde (Outil numérique pour la direction de l'école) par les directeurs ou directrices d'école. A réception des effectifs, la commune de l'antenne du Rased (Ville de Seiche sur le Loir) adresse à l'ensemble des communes co-signataires de la présente convention un titre de recettes correspondant aux effectifs respectifs.

ARTICLE 2 :

Les dépenses prises en charge par les communes sont les suivantes :

- Matériels pédagogiques :
 - Jeux
 - Abonnements revues professionnelles
 - Albums de jeunesse
 - Matériel d'évaluation, ...
- Matériel de passation pour évaluation psychométrique :
 - Cahiers d'administration
 - Cahiers de passation ; de symboles et codes
- Petits équipements divers
- Frais téléphoniques (1 poste fixe et un téléphone portable à l'attention des psychologues Education nationale) et postaux
- Equipements numériques
- En cas d'utilisation d'un local extérieur à l'école, un forfait d'entretien pourra être retenu, le cas échéant, par la commune d'accueil.

ARTICLE 3 :

Pour l'année 2025, le montant par élève est fixé à 1,80 €.

Ce montant sera révisé tous les 3 ans ou à la demande d'une des parties avant le 31 décembre pour l'exercice suivant.

Un budget exceptionnel sera prévu tous les 5 ans afin de renouveler la batterie de tests psychométriques WISC. Lors de ce renouvellement, un budget (le montant du kit Wisc - Valeur d'environ 1750 HT en 2026 / le nombre d'élèves de la commune) sera demandé par la commune d'accueil.

049-214901274-20260915-DEL2026-09-08-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

ARTICLE 4 :

Chaque année scolaire, un rapport d'activité, qualitatif et quantitatif, est réalisé par les membres du Rased et transmis à l'IEN de la circonscription.

Le volet quantitatif du rapport sera transmis aux Maires des Communes signataires par l'IEN de circonscription.

ARTICLE 5 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois années scolaires à compter du premier janvier 2027. La gestion du budget est assurée par la commune de Seiches-Sur-Le-loir sur la durée de cette convention. Toute modification éventuelle fera l'objet d'un avenant.

Fait à **ANGERS**

le

La commune de Seiches sur le Loir
représentée par son Maire **Madame**
GRIFFON

La commune de Huillé-Lézigné
représentée par son Maire **Monsieur**
CORNUAILLE

La commune de Durtal représentée par
son Maire **Madame** **GOHIER**

La commune de Morannes sur Sarthe
représentée par son Maire **Monsieur**
DAVY

La commune de Les Rairies représentée
par son Maire **Madame** **CHARRIER**

La commune de La Chapelle St Laud
représentée par son Maire **Monsieur**
BLEECKE

La commune de Corzé représentée par
son Maire **Monsieur** **DELECOLE**
Pour la DSDEN 49

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice académique des Services de
L'Éducation Nationale de Maine et Loire
Madame BODIN Sandrine

La commune de Rives du Loir en Anjou représentée
par son Maire **Madame** **BOURBON**



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DURTAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Le quinze septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni en salle du conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Madame Stéphanie GOHIER, Maire.

Convocation : 10 septembre 2026

Nombre de Membres

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23

Etaient présents : Mmes AILLERIE Séverine, CHEVRE Anne-Catherine, COLINET Nell, COSNARD Aurélie, MARTINEAU Caroline, GOHIER Stéphanie, ELOBO Renée, MALBEAU JASNAULT Solène, PORTIER Alexandra, REDOR Laurence et MM AUBRY François-René, DE ROUGE Amaury, DE VIRY Luc, DEHONDT Jérôme DUGRIPPE Loïc, FORGEARD Cédric, GRASSET Pascal, GUERRIN Eric, LORTHIOIR Jean-Noël, OUVRARD Samuel, SOUCHARD Jean-Luc, VAUSSARD Karl

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : LORET Laurence donne pouvoir à Stéphanie GOHIER

Secrétaire de Séance : Caroline MARTINEAU

DEL2026-09-09 : Compte à Terme

POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTIONS :

Vu l'article 116 de la Loi de Finances pour 2004,

Vu les articles L.1618-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

DE SOUSCRIRE pour une durée de 12 mois un compte à terme d'un montant de 499 000 €, dans la continuité du placement de 2025,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Le Maire,
Stéphanie GOHIER



Le secrétaire de séance,
Caroline MARTINEAU

Délibération rendue exécutoire. Publiée le 18/09/2026.

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20260915-DEL2026-09-09-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026